



BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE
DU BURUNDI

RAPPORT DE STABILITE FINANCIERE

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ENCADRÉS	iv
LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES GRAPHIQUES	v
LISTE DES ACRONYMES	vi
PREFACE	1
RÉSUMÉ	2
CHAPITRE 1: EVOLUTIONS MACROECONOMIQUES MONDIALES, REGIONALES ET NATIONALES	3
1.1. Evolution internationale et régionale	5
1.1.1. Environnement international	5
1.1.2. Environnement régional	5
1.1.3. Défis pour la stabilité financière du Burundi découlant des évolutions mondiales	5
1.2. Contexte économique interne	8
1.2.1. Evolutions macroéconomiques internes	8
1.2.2. La situation des ménages et des entreprises	13
CHAPITRE 2: SYSTEME FINANCIER	17
2.1. Evolution et structure du système financier	19
2.2. Secteur bancaire	19
2.2.1. Evolution et structure du secteur bancaire	20
2.2.2. Adéquation des fonds propres	22
2.2.3. Qualité du portefeuille de crédit	22
2.2.4. Liquidité	24
2.2.5. Risque de marché	24
2.2.6. Rentabilité du secteur bancaire	25
2.2.7. Stress test	26
2.3. Activité de la microfinance	27
2.3.1. Structure et les évolutions du secteur	27
2.3.2. Santé financière du secteur de la microfinance	28
2.4. Système de paiement	29
2.5. Secteur des assurances	30
CHAPITRE 3: CADRE DE POLITIQUE MACROPRUDENTIELLE	33
3.1. Généralités sur la politique macroprudentielle	35
3.2. Les objectifs et les instruments de la politique macroprudentielle	35
3.2.1. Objectif final et objectifs intermédiaires de la politique macroprudentielle	35
3.2.2. Instruments de la politique macroprudentielle	36
3.3. Cadre institutionnel de la Stabilité Financière	37
3.4. Cadre de régulation et de supervision bancaire	38
3.4.1. Circulaire sur le contrôle interne	38
3.4.2. Circulaire sur la gestion des risques	39
3.5. Cadre de résolution des crises bancaires	40
3.6. Cadre de régulation et de supervision de la microfinance	40
3.7. Cadre légal et réglementaire des assurances	41
STATISTIQUES	43

LISTE DES ENCADRÉS

Encadre 1	: Stratégie Nationale d'Intégration Régionale	9
Encadré 2	: Stratégie d'inclusion financière au Burundi	15
Encadre 3	: Banques d'importance systémique	37
Encadré 4	: De la supervision de conformité vers la supervision basée sur les risques	39

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	: Risques sur la stabilité financière	2
Tableau 2	: Réserves (mois d'importations de biens et de services)	7
Tableau 3	: Croissance économiques des principaux partenaires	8
Tableau 4	: Croissance dans les pays de la CAE	8
Tableau 5	: Taux d'inflation et taux d'intérêts	10
Tableau 6	: Déficit budgétaire dans les pays de la CAE 2015	11
Tableau 7	: Titres du Trésor et créances sur le secteur privé dans l'actif total des banques	12
Tableau 8	: Evolution des taux d'impayés par secteur	12
Tableau 9	: Dette des entreprises et des ménages en pourcentage du PIB	13
Tableau 10	: Endettement net des ménages et des entreprises en MBIF	14
Tableau 11	: Endettement des entreprises par rapport aux fonds propres	14
Tableau 12	: Disponibilité des services et produits financiers	15
Tableau 13	: Evolution du ratio de liquidité des banques	24
Tableau 14	: Nombre d'acteurs agréés par pays membre de la CAE en 2014	31
Tableau 15	: Critères, indicateurs et pondérations	37
Tableau 16	: Indicateur de solidité financière (EAC)	45
Tableau 17	: Indicateur de solidité financière pour les banques	46
Tableau 18	: Croissance du PIB	48
Tableau 19	: Evolution des principaux indicateurs macroéconomique (annuel)	49

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du cours du café et du thé sur le marché international	6
Graphique 2 : Structure du système financier (Actif/PIB)	19
Graphique 3 : Evolution de la structure des emplois des banques	20
Graphique 4 : Evolution du crédit au secteur privé en pourcentage du PIB	20
Graphique 5 : Distribution des crédits par secteur d'activités (en pourcentage)	21
Graphique 6 : Evolution de la structure des ressources des banques	21
Graphique 7 : Evolution des fonds propres	22
Graphique 8 : Composition des fonds propres	22
Graphique 9 : Evolutions des prêts non performants	23
Graphique 10 : Structure des créances impayées	23
Graphique 11 : Evolution du taux de couverture	23
Graphique 12 : Evolution des crédits, dépôts et titres ; Evolution du ratio crédits/dépôts dans la sous-région	24
Graphique 13 : Evolution de la position de change nette des banques	25
Graphique 14 : Structure du produit net bancaire en pourcentage	25
Graphique 15 : Evolution des frais généraux et du coefficient d'exploitation	26
Graphique 16 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des Banques	26
Graphique 17 : Evolution des principaux actifs	28
Graphique 18 : Evolution des dépôts et des crédits	28
Graphique 19 : Evolution des crédits et des impayés	29
Graphique 20 : Evolution des provisions et des impayés	29
Graphique 21 : Opérations de la chambre de compensation	30

LISTE DES ACRONYMES

ABEF	: Association des Banques et Etablissements Financiers
ACH	: Automated Clearing House
AFI	: Alliance for Financial Inclusion
AKI	: Association of Kenya Insurers
ARCA	: Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
ARFIC	: Autorité de Régulation de la filière Café du Burundi
ASSUR	: Association des Assurances du Burundi
ATS	: Automated Transfer System
BCE	: Banque Centrale Européenne
BIF	: Franc Burundi
BIS	: Bank for International Settlements
BRB	: Banque de la République du Burundi
CAE	: Communauté de l'Afrique de l'Est
CBCB	: Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire
CNSF	: Comité National de Stabilité Financière
CSD	: Central Securities Depository
CSF	: Conseil de Stabilité Financière
CISF	: Comité Interne de Stabilité Financière
DTI	: Debt-to-Income
EAC	: East African Community
EF	: Etablissements financiers
EMF	: Etablissement de Microfinance
Etc.	: Et cetera
FMI	: Fonds Monétaire International
GAB	: Guichet automatique de billets
IDE	: investissements directs étrangers
IF	: Institution Financière
IFRS	: International Financial Reporting Standards
ISTEEBU	: Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
Kg	: kilogramme
LCR	: Liquidity Coverage Ratio
LTI	: Loan-to-Income
LTV	: Loan-to-value
MBIF	: Millions de francs Burundi
Mrds	: Milliards
N°	: numéro
NSFR	: Net Stable Funding Ratio
OBR	: Office Burundais de Recettes
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNB	: Produit Net Bancaire
PNP	: Produits Nets Bancaires
RIM	: Réseau des Institutions de Microfinance

ROA	: Return of Assets
ROE	: Return on Equity
RTGS	: Real Time Gross Settlement
SBR	: Supervision basée sur les risques
SCEP	: Service en Charge des Entreprises Publiques
SNIF	: Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
Trim	: Trimestre
USD	: Dollar Américain

PREFACE

A partir des leçons tirées de la crise financière qu'a traversé le système financier mondial en 2007-2009, les pouvoirs politiques se sont concertés pour se convenir d'un cadre de régulation et de supervision adéquat pour préserver la stabilité financière, définie comme « *la capacité des intermédiaires financiers, des marchés et des infrastructures de marché qui le composent à résister aux chocs sans perturbation majeur de l'intermédiation financière et à assurer ainsi l'allocation de l'épargne vers les investissements profitables sans défaillances graves* » (BCE, 2007).

Comme pour toute période de crise, les agents économiques comme les ménages et les entreprises ont été fortement touchés, avec un accès difficile au crédit et une crise de la consommation. Cette dernière a résulté essentiellement en une croissance du chômage et la baisse du pouvoir d'achat. Cette crise aurait sans doute pu être contenue ou évitée si les facteurs d'instabilité financière avaient été mieux identifiés.

Lors de la survenance de la crise, la plupart des pays africains n'ont pas été directement touchés suite à leur intégration financière limitée avec les marchés mondiaux. Mais cet état de fait s'inverse depuis quelques années. En effet, l'Afrique s'intègre de manière croissante dans le système financier mondial, progression encouragée notamment par des initiatives d'intégration régionale, comme la Communauté de l'Afrique de l'Est et le déploiement des groupes bancaires panafricains.

A l'image de cette évolution en Afrique, le système financier Burundais s'élargit de plus en plus avec l'entrée de nouveaux acteurs. Deux banques panafricaines sont déjà des acteurs clé du secteur bancaire. Bien plus, des banques et compagnies d'assurance régionales s'intègrent progressivement. Quant aux infrastructures, des projets d'envergure relatifs à la modernisation des systèmes de paiement sont également en cours même si le Mobile Banking est encore au stade embryonnaire.

Toutes ces évolutions exposent le Burundi à des risques pouvant impacter le système financier qu'il faut cerner par un cadre de régulation et de supervision approprié. Ainsi, une évaluation et un suivi permanents de la résilience de l'ensemble du système financier burundais sont plus que nécessaire, avec un rôle clé attribué à la Banque de la République du Burundi, en tant qu'autorité monétaire et régulateur du secteur bancaire et de microfinance.

Le présent rapport de stabilité financière s'inscrit dans le cadre d'informer sur le diagnostic de la situation du système financier burundais et déceler les éventuelles fragilités, afin de réduire les risques d'occurrence d'une crise financière et partant contribuer à assurer la stabilité nécessaire à la croissance économique. La connaissance des facteurs d'instabilité financière est un atout essentiel dans la prévention des crises et dans la poursuite du développement économique. Les analyses menées dans le présent rapport, comme par exemple, l'identification du fait que par la spécificité de notre économie, les facteurs de risques découlent essentiellement de l'intérieur et moins de l'extérieur, permettront la mise en place d'une politique macroprudentielle adaptée, capable de soutenir la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

RÉSUMÉ

Le système financier burundais est resté résilient en 2015, en dépit de l'instabilité politique et du faible niveau d'activité économique, qui ont impacté négativement la qualité des actifs des banques conduisant à l'augmentation des créances impayées dans leur portefeuille. Les perspectives de la stabilité financière dépendent des évolutions macroéconomiques aussi bien mondiales qu'internes. Les projections de croissance économique au niveau national à partir de 2016 sont bonnes, ce qui devrait impacter positivement sur la santé du système financier.











Toutefois, le système financier pourrait être exposé à l'ampleur de l'évolution du déficit budgétaire, de la baisse des cours mondiaux du café et du thé et, de la dépréciation de la monnaie nationale.

En 2015, le secteur bancaire affiche, une bonne santé financière au regard de la solvabilité, la liquidité et la rentabilité. Néanmoins, il comporte des poches de vulnérabilité, suite à la détérioration de la qualité du portefeuille des banques, qui nécessitent de poursuivre les mesures visant à renforcer la couverture des risques, notamment en ce qui concerne l'adéquation des fonds propres et la constitution de provisions.

Pour maintenir la stabilité financière, la Banque Centrale a instauré des instruments de politiques micro et macro prudentielles, incluant le ratio de levier, le volant de conservation des fonds propres et le volant contra-cyclique. Au niveau du cadre institutionnel, elle a créé un Service de Stabilité Financière au sein de la Direction de la Supervision, de la Stabilité Financière et l'Inclusion Financière. En termes de perspectives, la Banque Centrale entend renforcer le cadre institutionnel à travers, notamment, la sensibilisation des parties prenantes, la révision de la loi bancaire et le cadre réglementaire pour permettre de mieux apprécier les risques encourus par le secteur bancaire, la création d'un Comité Interne de Stabilité Financière, la création d'un Comité National de Stabilité Financière et, la signature d'un mémorandum de coopération entre les différents régulateurs du système financier.

Les principaux risques systémiques sur le système financier sont identifiés dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Risques sur la stabilité financière

	Risque que le déficit budgétaire augmente
	Risque d'une dépréciation abrupte de la monnaie nationale
	Risque d'une augmentation de l'instabilité politique qui ralentirait la croissance économique domestique et qui dégraderait les paiements de l'Etat vers les entreprises et les ménages
	Risque que le prix et la production du café vont continuer de diminuer
	Risque de détérioration de la qualité des crédits bancaires
	Risque lié à une croissance économique amoindrie dans le monde et dans les principaux pays partenaires du commerce extérieur du Burundi
Légende	
	Risque systémique très élevé
	Risque systémique élevé
	Risque systémique modéré
	Risque systémique réduit

Note : La couleur indique l'intensité du risque. La flèche indique la direction du risque

CHAPITRE 1

EVOLUTIONS MACROECONOMIQUES MONDIALES, REGIONALES ET NATIONALES

Rapport de
Stabilité Financière 2015

**EVOLUTIONS MACRO-
ECONOMIQUES
MONDIALES, REGIONALES
ET NATIONALES**

1.1. Evolution internationale et régionale

1.1.1. Environnement international

Les risques sur la stabilité du système financier international se sont intensifiés suite à l'incertitude de la croissance en 2016, après une croissance modérée en 2015. Les perspectives se sont détériorées dans les pays développés suite à l'accroissement de l'incertitude, à la faible reprise de l'activité économique ainsi que la perte de confiance dans les politiques mises en œuvre. En effet, les perturbations des marchés financiers ont aggravé le niveau de risque dans les pays avancés.

Le durcissement des conditions financières à l'échelle mondiale réduit le goût du risque, accroît le risque de crédit et pèse beaucoup sur le bilan des entreprises. Les risques de marché et de liquidité sont demeurés élevés suite à la persistance de la volatilité sur les marchés financiers.

Dans les pays émergents, la baisse des prix du pétrole et des autres produits de base ainsi qu'une incertitude macroéconomique continue, ont entretenu le niveau de risque. La détérioration de la santé financière des entreprises risque de provoquer des phénomènes de contagion au sein du système bancaire dans certains grands pays émergents.

De manière plus précise, la Chine reste plus vulnérable aux rapatriements des flux d'IDE suite à l'appréciation du dollar américain. Pour les autres pays émergents, le durcissement des conditions financières mondiales a accru le risque de liquidité et de marché. Le faible niveau d'activité économique dans l'ensemble des pays émergents aura un impact sur le bilan des entreprises et la qualité des actifs des banques suite à l'augmentation des créances non performantes dans leur portefeuille.

1.1.2. Environnement régional

La stabilité financière en Afrique subsaharienne s'est améliorée par rapport au passé, au regard de l'évolution des indicateurs de solidité financière. Pourtant, ces indicateurs ont fléchi dernièrement, annonçant peut-être un ralentissement prochain du développement financier.

Le système financier de la communauté de l'Afrique de l'Est est resté solide suite à la reprise économique (6.1 % de croissance de PIB en 2015 contre 5.8 % en 2014 dans presque tous les pays de la Communauté) due à la chute du cours du pétrole sur le marché international et aux investissements en infrastructures.

Toutefois, la forte appréciation du dollar américain par rapport aux monnaies des pays de la CAE constitue un risque majeur pour la solidité du système financier. La majorité des monnaies des pays de la CAE se sont dépréciées plus particulièrement le Shilling Ougandais et Tanzanien. Dans certains pays comme le Kenya, le Burundi et le Rwanda, les fortes pressions sur les taux de change ont été constatées. Pour se prémunir contre ce risque, toutes les banques centrales, ont adapté leurs politiques monétaires pour lutter contre d'éventuels effets néfastes envers le système financier.

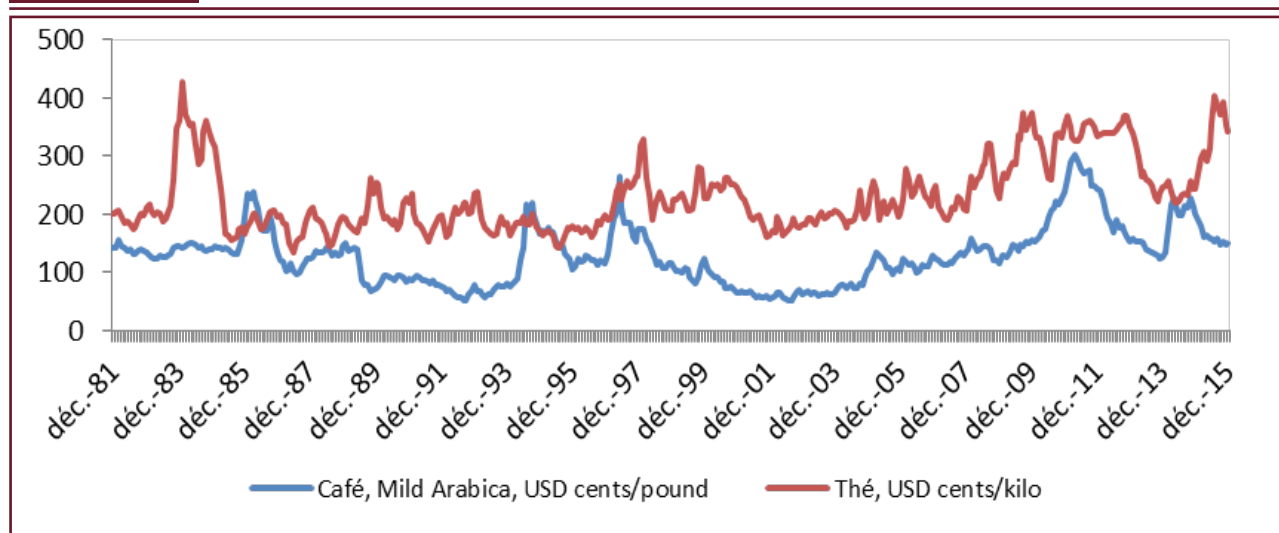
1.1.3. Défis pour la stabilité financière du Burundi découlant des évolutions mondiales

Il y a trois principaux défis pour la stabilité financière du Burundi découlant des évolutions mondiales : (A) la baisse continue des cours mondiaux du café et du thé, (B) la dépréciation de la monnaie nationale, (C) la croissance économique amoindrie dans le monde et, en particulier, dans les principaux pays partenaires commerciaux du Burundi.

A. Les cours mondiaux du café et du thé ont continué à baisser. Le café et le thé constituent les principaux produits exportés par le Burundi (60 % du total des exportations, en décembre 2015). Les perspectives concernant le prix ne sont pas nécessairement favorables si l'on se réfère aux valeurs historiques. Le seuil

critique en dessous duquel le caféiculteur travaillerait à perte est de 25 cents/Kg (équivalent à 400 BIF). En décembre 2015, le cours du café s'établissait à 148.94 cents/pound (graphique 1), ce qui équivaut à environ 3.30 USD/kg (1 pound est égal à 0.45 kg).

Graphique 1. Evolution du cours du café et du thé sur le marché international



Source: Bloomberg

Le secteur bancaire burundais a une part relativement modeste vers le secteur du café (2.9 % du volume totale du crédit en décembre 2015). Les expositions dans le système financier sont asymétriques, seulement quatre banques octroient des crédits envers ce secteur. Le crédit café représente 10.91 % du total des fonds propres des quatre banques qui financent ce secteur pendant la campagne café. Le taux d'impayés dans le secteur du café est très élevé, atteignant 22.6 % en décembre 2015.

B. La dépréciation de la monnaie nationale pourrait affecter l'activité des banques. Le risque que la monnaie nationale continue à se déprécier a augmenté. En effet, c'est l'évolution enregistrée parmi

les monnaies de la région, soutenue aussi par l'appréciation du dollar américain. Au Burundi, la dépréciation de la monnaie est causée entre autres par la baisse du niveau des réserves de changes provenant des revenus d'exportation du café conjuguée avec la baisse des appuis extérieurs (qui ont chuté de 46 % en 2015). Le niveau des réserves de change s'est contracté d'environ 50 % en 2015 et ne couvre plus que 2.3 mois d'importations à fin décembre 2015 (alors que le critère de convergence au niveau de la CAE est de 4.5 mois d'importations). Cette évolution est une caractéristique commune pour beaucoup de pays de l'Afrique subsaharienne et aussi pour certains pays de la région CAE-5.

Tableau 2 : Réserves (mois d'importations de biens et de services)

	2004-2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Burundi	3.6	4.4	4.1	4	4	4.2	4.2	2.3	1.3	2.7
Kenya	2.9	3.4	2.9	2.8	3.7	3.8	4.8	4.5	4.5	4.4
Ouganda	4.8	4.9	3.9	3.7	4.5	4.8	4.9	4.2	4.1	4.2
Rwanda	3.5	6.5	5.2	6.5	5.6	5.1	4.3	3.6	3.3	3.5
Tanzanie	4.8	4.6	4.1	3.5	3.6	3.9	4.1	4.2	4.3	4.5
CAE-5	4.1	4.3	3.7	3.4	4	4.1	4.6	4.2	4.3	4.3

Source: BRB, Bulletin Mensuel, Décembre 2015 ; FMI (2016), Perspectives économiques régionales, Avril 2016

Face à l'ampleur du déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché des changes et la chute des réserves de change, le taux de change s'est déprécié de 4,05%.

Le secteur bancaire a une exposition directe modeste sur les crédits en devises (4.8 % du total des crédits, décembre 2015). Néanmoins, les difficultés pour les banques en cas d'une dépréciation forte pourraient être considérables et proviendraient de deux canaux : (i) crédits octroyés aux entreprises importatrices et (ii) position de change.

Une dépréciation de la monnaie burundaise pourrait avoir des impacts négatifs sur la performance des banques notamment avec l'augmentation des impayés dans les secteurs qui reposent leur activité sur des importations (comme le commerce, l'agriculture, l'industrie et la construction). Dans un scénario sévère de stress test concernant la dépréciation du BIF, le ratio de solvabilité moyen pour le secteur bancaire reste au-dessus du seuil minimum (20,2 %, où le ratio minimum est 12 %), mais la détérioration est importante. La solvabilité totale baisse de 5.20 points de base. Deux banques pourront avoir des

difficultés à garder leurs fonds propres aux niveaux adéquats.

En ce qui concerne la position de change dans le système financier, elle varie beaucoup parmi les institutions de crédit (voir graphique du chapitre 2.2.5).

Il y a des banques avec des positions longues (parmi lesquelles une banque a une position longue importante), qui vont bénéficier d'une dépréciation de la monnaie nationale. La banque qui a la position courte la plus forte du système doit prendre des mesures supplémentaires pour se couvrir contre les conséquences défavorables en cas de dépréciation. L'augmentation de ses fonds propres serait une mesure indispensable.

C. La croissance économique amoindrie dans le monde et, en particulier, dans les principaux pays partenaires commerciaux du Burundi est une vulnérabilité qui a des conséquences systémiques faibles par la voie directe. Premièrement, les perspectives économiques des principaux partenaires commerciaux du Burundi restent au-dessus de la valeur moyenne avant la crise de 2008, et les perspectives sont vers la consolidation de leurs croissances économiques.

Tableau 3 : Croissance économique des principaux partenaires

	Pourcentage exportation par pays en total export du Burundi (2014)	PIB 2014	PIB 2015*	PIB 2016*	PIB 2017*
Union Européenne	50	1.5	1.9	1.5	1.6
Etats-Unis	13	2.4	2.6	2.4	2.5
CAE-5	10	5.9	6.1	6.1	6.3

* Projections du FMI, World Economic Outlook (October 2015)

Source: BRB ; FMI

Deuxièmement, les expositions des banques vers les entreprises qui exportent du café, du thé, de la bière et du savon (représentant presque 70 % du total des exportations du pays, en décembre 2015) sont relativement réduites (5.2 % du total crédit octroyé par les banques, en octobre 2015). Les banques sont en général capables de faire face à des évolutions négatives dans l'hypothèse où les entreprises exportatrices auraient des difficultés à rembourser leurs crédits.

1.2. Contexte économique interne

1.2.1. Evolutions macro-économiques internes

1.2.1.1. Croissance économique

La stabilité du système financier a été affectée par la décroissance économique, de par son impact sur la capacité de

remboursement de certains secteurs de l'économie auxquels les banques sont exposées. En effet, le taux de croissance s'est établi à -3.9 % en 2015 contre une croissance de 4.7 % l'année précédente. Cette mauvaise performance est une conséquence de l'instabilité politique qui a affecté les différents secteurs de l'économie, dont la contribution à la croissance a été négative. Il s'agit notamment de l'Agriculture (-4.7 %), la Construction (-35.1 %), l'Industrie (-4.1 %), le Commerce (-9 %), les Transports (-24.8 %), le Tourisme et Hôtellerie (-6 %). La plupart de ces secteurs contribuent de manière significative dans l'économie du pays comme l'agriculture et l'industrie qui contribuent respectivement à hauteur de 39,6 % et de 14,8 %.

En comparaison avec les pays de la sous-région (CAE), le Burundi a enregistré une contre-performance en termes de croissance comme l'illustre le tableau 4.

Tableau 4 : Croissance dans les pays de la CAE

Taux de croissance PIB réel	2004-2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Burundi*	4.4	3.8	5.1	4	4.4	4.9	4.5	-3.9	0.9	3.9
Kenya	4.6	3.3	8.4	6.1	4.6	5.7	5.3	5.6	6.0	6.1
Ouganda	8.3	8.1	7.7	6.8	2.6	4	4.9	5	5.3	5.7
Rwanda	9	6.3	7.3	7.8	8.8	4.7	7	6.9	6.3	6.7
Tanzanie	6.5	5.4	6.4	7.9	5.1	7.3	7	7	6.9	6.8

Source : *BRB, Bulletin Mensuel, Décembre 2015 ; FMI, Perspectives Economiques Régionales, Avril 2016

Les perspectives montrent une reprise de la croissance économique qui va influencer positivement la stabilité financière, mais la dynamique de croissance reste en dessous de la moyenne régionale. Cette évolution

exige des mesures pour relancer la production dans le secteur réel. De telles mesures soutiendront aussi l'intégration du Burundi à la CAE.

Encadre 1: Stratégie Nationale d'Intégration Régionale

L'adhésion du Burundi à la CAE est intervenue au 1er juillet 2007. Par cette décision, le Burundi, comme toute la Communauté, a pris l'option d'une intégration globale, embrassant tous les secteurs de la vie des Etats membres (Domaine politique et juridique, Commerce, Finances et Investissement, Coopération Monétaire et Financière, Education, Culture et Sports, Genre et Santé, Secteurs productifs, Domaine des Infrastructures et Services, etc) à travers les différentes étapes que sont l'Union Douanière, le Marché Commun, l'Union Monétaire et la Fédération Politique comme objectif ultime. L'objectif d'adoption d'une monnaie unique est prévu en 2024.

Il s'agit d'une option logique car l'appartenance du Burundi à la CAE est d'abord naturelle si on l'analyse sur le double plan géographique et historique.

Ensuite, la Communauté occupe une place sans commune mesure dans la vie du Burundi aussi bien sur le plan économique, commercial, politique et social.

Pour arriver à la création de l'union monétaire, un processus d'harmonisation des normes dans divers domaines a été convenu entre les Etats membres. Dans cette lancée d'harmonisation, il est prévu de travailler sur des critères de convergences dans les domaines monétaire et financier visant à promouvoir un système financier moderne et stable. Ainsi, des infrastructures communes à l'échelle régionale sont prévues: système de paiement, cadre de résolution de crises bancaires au niveau régional, normes prudentielles identiques, marché financier unique, supervision collégiale, etc.

Tous ces projets requièrent une participation active du Burundi en général et des autorités de supervision en particulier et plus précisément les organes de régulation garants de la stabilité financière. L'aboutissement de ces projets exige au Burundi de prendre des mesures appropriées pour chaque étape du processus d'intégration.

Les difficultés de remboursement dans certains secteurs de l'économie constituent une menace pour la stabilité financière, avec des taux d'impayés élevés à fin décembre 2015: Tourisme et Hôtellerie (35.4 %), Constructions (34.3 %), Agriculture (27.5 %), Commerce (19.4 %), Industrie (15.5 %). Dans certains scénarios de stress test, le non remboursement

de ces secteurs entrainerait une forte diminution des fonds propres du secteur bancaire. Dans une situation pareille, les fonds propres des banques baisseraient en concurrence du montant de ces impayés. Le ratio de solvabilité baisserait considérablement, mais il resterait au-dessus du seuil minimum.

1.2.1.2. Inflation et taux d'intérêts

La stabilité financière n'a pas été affectée par la hausse de l'inflation.

En effet, on se serait attendu à une augmentation des taux d'intérêt débiteurs consécutive à celle de l'inflation, laquelle provoquerait à son tour l'accroissement des impayés. Mais on remarque que l'accroissement des taux d'intérêt débiteurs n'a pas été significatif. Alors que l'inflation a augmenté de 1.2 points de pourcentage, le taux débiteur a diminué légèrement (de 0.57 points de pourcentage) d'une année à l'autre (tableau 4).

La hausse des besoins de financement de l'Etat a entraîné une hausse des taux d'intérêt sur les bons du Trésor. Les taux sur la facilité de prêt marginal étant indexés sur les taux des bons du Trésor (de 3 %), ils ont augmenté par conséquent.

Les évolutions contrastées entre le taux de facilité de prêt marginal d'une part et, les taux débiteurs d'autre part, reflètent un manque de sensibilité des taux débiteurs (et créditeurs) à la politique monétaire. Les analyses existantes montrent que les taux débiteurs sont davantage déterminés par le niveau de risque crédit .

En 2014, aucun apport de liquidité n'a été fait suite à la situation de surliquidité

des banques. En 2015, les banques ont été confrontées au problème de liquidité dès le deuxième trimestre bien que le secteur bancaire affiche des ratios de liquidité suffisants au niveau prudentiel.

Ceci a résulté en une hausse des taux d'apport de liquidité (7.15 % au troisième trimestre). Au cours du trimestre suivant, la Banque Centrale a poursuivi une politique monétaire accommodante en intensifiant les opérations d'apport de liquidité pour fournir la liquidité aux banques. Ceci a abouti en une baisse du taux moyen des apports de liquidité (la moyenne annuelle est de 3.4 %).

Cette réduction devait se refléter dans les taux sur les titres du Trésor. En conséquence, bien que son niveau reste relativement élevé, le taux de facilité de prêt marginal a diminué, passant de 15.78 % au troisième trimestre 2015 à 12.37 % au quatrième trimestre 2015.

L'évolution récente des taux d'intérêt est donc beaucoup liée aux besoins de liquidité des banques et de financement du déficit budgétaire de l'Etat. Ainsi, les taux débiteurs n'ont pas suivi la hausse de l'inflation. En cas de hausse, les taux débiteurs affecteraient la stabilité financière en accroissant les impayés.

Tableau 5 : Taux d'inflation et taux d'intérêts

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Inflation	6.5	9.6	18.2	7.9	4.4	5.6
Taux de Facilités de prêt marginal	11.3	14.3	13.8	12.5	8.0	12.4
Taux interbancaires			12.29	9.48	7.5	7.5
Taux d'apports de liquidité	-	13,3	-	-	-	3.4
Taux créditeurs	7.3	7.6	8.8	9.0	8.8	8.7
Taux débiteurs	15.9	15.3	15.7	16.2	16.7	16.13

Source : BRB

1.2.1.3. Finances Publiques

Le risque que le niveau de déficit budgétaire continue à augmenter a été identifié comme le plus grand risque pour la stabilité financière. Les difficultés pour les banques, suite à l'aggravation du déficit, pourraient provenir de deux canaux : (i) accroissement de l'exposition (directe et indirecte) des banques envers l'Etat et, (ii) effet d'éviction du secteur privé.

Malgré un resserrement des dépenses publiques en 2015, le déficit budgétaire a augmenté, pour atteindre 5.8 % du PIB contre 4.3 % en 2014. Cette détérioration du déficit budgétaire résulte principalement de la diminution des recettes conjuguée à une baisse considérable des dons. Le Burundi s'est éloigné du critère de convergence de la CAE, de même que le Kenya et la Tanzanie.

La hausse du déficit budgétaire a entraîné un recours accru à l'endettement intérieur, matérialisé par l'augmentation de la part des titres publics dans l'actif total des banques. En effet, la part des bons et obligations du Trésor dans l'actif total des banques est passée de 10.5 % en 2014 à 17 % en 2015.

D'une fin d'année à une autre, l'encours des bons et obligations du Trésor est passé de 147.7 à 253.8 Mrds de BIF, soit un accroissement de 66.9 %. Ceci traduit une hausse de l'exposition directe des banques envers l'Etat, d'autant que dans le même temps, la croissance de l'actif total n'a été que de 2.9 %.

Tableau 6: Déficit budgétaire dans les pays de la CAE 2015

Critères Pays	Déficit budgétaire (≤ 3 % du PIB)	
	2014	2015
Burundi*	4.3	5.8
Kenya	7.5	8.4
Ouganda	3.5	2.9
Rwanda	3.5	2.8
Tanzanie	3.7	3.5

Source: *BRB, *Bulletin Mensuel*, Décembre 2015 ; FMI, *Perspectives Economiques Régionales*, Avril 2016

Tableau 7 : Titres du Trésor et créances sur le secteur privé dans l'actif total des banques

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Actif total (Millions BIF)	840 548.90	936 748.20	1 044 684.10	1 218 016.8	1 400 638.40	1 441 542.40
Bons et obligations du Trésor(MBIF)	109 938.30	85 318.20	49 858.10	109 019.90	147 702.70	253 788.10
Bons et obligations du Trésor en % de l'actif total	13.1	9.1	4.8	9	10.5	17.6
Croissance de la part des bons et obligations du Trésor(%)		-30.4	-47.6	87.5	17.8	66.9
Créances sur le secteur privé(MBIF)	394 556.40	535 251.20	607 741.70	645 360.90	702 640.60	673 746.60
Créance sur le secteur privé en % de l'actif total	46.9	57.1	58.2	53	50.2	46.7
Croissance de la part du crédit au secteur privé(%)		21.7	1.8	-8.9	-5.3	-6.8
Autres actifs(MBIF)	91 657.70	93 665.10	104 332.00	137 109.10	142 777.20	139 767.30
Autres actifs en % de l'actif total	10.9	10	10	11.3	10.2	9.7
Croissance de la part du crédit au secteur privé		21.7	1.8	-8.9	-5.3	-6.8
Croissance de l'actif total en %		11.4	11.5	16.6	15	2.9

Source: BRB

L'exposition directe du secteur bancaire envers les entreprises publiques est limitée au regard de la part du crédit octroyée à ces dernières, qui s'est élevée à 0.5 % de l'actif total et 3.6 % du portefeuille de crédit à fin 2015. Par contre, un risque sur la stabilité financière a émergé de la hausse de l'exposition indirecte aux

entreprises œuvrant dans les secteurs qui transigent avec le secteur public. En effet, la hausse du déficit budgétaire est susceptible d'entraver le recouvrement des créances détenues par ces entreprises sur l'Etat. Ces dernières opèrent dans des secteurs qui affichent des taux d'impayés élevés, notamment le commerce (19.4 %), le petit équipement (27.5 %) et l'agriculture (27.5 %).

Tableau 8: Evolution des taux d'impayés par secteur

	déc-13	mars-14	juin-14	sept-14	déc-14	mars-15	juin-15	sept-15	Déc-15
Habitat	1	1	1	0.9	0.7	2.3	9.0	9	8.5
Autres constructions	10.1	8.5	7.6	5.8	4.4	4.2	9.2	9.2	34.3
Industrie	1.5	1.2	1.1	1	1.1	2.5	4.1	4.1	15.5
Commerce	12.9	15.3	17.5	18	17.8	16.1	16.2	16.2	19.4
Tourisme	0.1	1.6	1.5	0.1	0.1	6.7	12.0	12	35.4
Agriculture	13.1	12.6	14.1	7.6	8.1	7.7	43.5	43.5	27.5
Artisanat	0	2.4	2.6	2.7	0	0	0.1	0.1	23.0
Petit équipement	8.7	9.2	9.4	10.4	10.1	10.1	11.9	11.9	27.5
Café	0	0	0	0	4.2	60.5	17.3	17.3	22.6
Autres produits	0.7	0.5	0.5	0.4	0.2	0.3	1.1	1.1	1.8
Divers	4.8	7.6	5.5	5.1	0.8	30.6	31.9	31.9	7.3

Source: BRB

La quote-part de ces secteurs dans le portefeuille des banques représente 40 % à fin 2015. Le test de résistance a montré que le secteur bancaire est relativement résilient aux chocs basiques, mais que des chocs plus sévères, notamment pour ceux liés à la fragilité des finances publiques, auraient des conséquences négatives importantes sur le portefeuille crédits des banques ayant une exposition dans les secteurs ci-hauts énumérés. Le non remboursement de ces secteurs entraînerait une baisse importante des fonds propres du secteur bancaire, à concurrence du montant des impayés. Toutefois, le secteur bancaire resterait résilient puisque le niveau de solvabilité demeurerait supérieur au seuil réglementaire.

Parallèlement à la hausse du financement bancaire du déficit budgétaire, la part des créances du secteur bancaire sur le secteur privé a baissé, passant de 50.2 % en 2014 à 46.7 % en 2015. D'une fin d'année à une autre, l'encours des créances sur le secteur privé est passé de 702.6 à 673.7 Mrds de BIF, soit une baisse de 6.8 %. La préférence pour le financement de l'Etat a donc provoqué un effet d'éviction du secteur privé.

1.2.2. La situation des ménages et des entreprises

Les ménages et les entreprises non financières jouent un grand rôle dans le secteur financier au Burundi. La dette des ménages et des entreprises, et leur capacité de remboursement sont des indicateurs importants pour diagnostiquer la stabilité financière.

La dette des entreprises rapportée au PIB a légèrement diminué, passant de 8.2 en 2014 à 7.7 % en 2015. Cette diminution est cohérente avec la baisse du crédit à l'économie qui a été relevée plus haut. La dette des entreprises non financières est en grande partie constituée par le

crédit commerce qui représente 49,4 % du volume global du crédit aux entreprises. Les autres grandes composantes de la dette des entreprises sont le crédit à l'industrie (25.3 %), les autres constructions (7.9 %), hôtellerie et tourisme (7.2 %), le petit équipement (5.3 %), le crédit au café représente 4.4 % du volume global crédit aux entreprises.

Tableau 9 : Dette des entreprises et des ménages en pourcentage du PIB

Année	Dette ménages/ PIB	Dette Entreprises/PIB
2010	8.7	6.7
2011	11.1	7.3
2012	10.3	7.2
2013	8.1	8.3
2014	7.2	8.2
2015	7.5	7.7

Source: Statistiques BRB

La dette des ménages rapportée au PIB a légèrement augmenté, passant de 7.2 en 2014 à 7.5 % en 2015. La dette des ménages est en grande partie constituée par le crédit habitat (76.4 %) et le crédit agricole qui représente 23.6 % du total crédit.

Le faible niveau d'endettement des ménages est un reflet d'une inclusion financière limitée. C'est ainsi que pour élargir le niveau d'inclusion financière, la Banque Centrale a initié une Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, lancée officiellement en Décembre 2014 (encadré 2).

Le niveau d'endettement des entreprises a un impact sur la qualité des actifs bancaires. En 2015, les impayés dans les secteurs principalement financés par les banques se sont établis à 35.4 % dans le secteur hôtellerie et tourisme, 34.3 % dans les autres constructions, 27.5 % dans le petit équipement, 19.4 % dans le commerce. De même, les impayés ont augmenté dans les secteurs où les ménages allouent plus

de crédit bancaire, ils se sont établis à 27.5 % dans l'agriculture et 8.5 % dans l'habitat. Cette augmentation des impayés s'explique par le sous-emploi des ménages burundais, selon l'enquête sur le niveau de l'emploi 2013-2014, les problèmes du marché du travail burundais sont plus liés au sous-emploi qu'au chômage.

En effet, d'après l'enquête précitée, le chômage (au sens large) touche seulement 2 % de la population active au niveau global alors qu'il atteint 15 % en milieu urbain. Le faible taux de chômage s'explique par le fait que la très grande part de main d'œuvre au Burundi, soit un peu plus de 95 %, est employée dans l'agriculture. Quant au sous-emploi global, il atteint 64.4 % de la population active.

Au niveau des branches d'activités, le sous-emploi global reste élevé dans tous les secteurs, avec 65.5 % en agriculture, 64.8 % dans l'industrie, 62.1 % dans le commerce et 51.1 % dans les services. Au niveau des secteurs institutionnels, le sous-emploi global est plus élevé dans le secteur informel (65.3 %) et le travail dans les ménages (66.5 %). Il s'élève à 36.1 % dans l'administration publique, 39.1% dans les entreprises publiques et parapubliques, 44 % dans le secteur privé formel.

S'agissant de l'endettement net, la position des ménages en 2015 reste toujours créditrice; les dépôts par rapport au crédit dégagent un solde créditeur de 110 383.5 MBIF.

Tableau 10: Endettement net des ménages et des entreprises en MBIF

Année	Dépôts ménages	Crédit ménages	Endettement net ménages	Total Dépôts entreprises	Total Crédit entreprises	Endettement net entreprises
2010	316 094.6	217 137.4	98 957.2	121 723.8	168 391.4	-46 667.6
2011	327 551.5	312 118.2	15 433.3	135 712.3	205 271.2	-69 558.9
2012	368 511.1	345 508.2	23 002.9	145 209.7	243 063.0	-97 853.3
2013	419 003.5	308 347.1	110 656.4	161 397.9	316 545.0	-155 147.1
2014	479 237.6	316 334.9	162 902.7	181 831.9	363 059.3	-181 227.4
2015	443 925.5	333 542.0	110 383.5	221 612.5	345 198.6	-123 586.1

Source: Statistiques BRB

Au niveau des entreprises, leur niveau d'endettement net en 2015 est resté débiteur, les dépôts par rapport au crédit dégagent un solde débiteur de -123 586.1 MBIF. Par rapport au total bilan des banques, la dette des entreprises représente une part très importante dans le total des fonds propres.

La dette des entreprises par rapport aux fonds propres des banques a diminué en 2015, passant de 156.9 % en 2014 à 143.7 % en 2015. Cette baisse étant principalement liée au fléchissement des crédits aux entreprises suite au ralentissement de l'activité économique en 2015.

Tableau 11 : Endettement des entreprises par rapport aux fonds propres

Année	Crédit entreprises	Fonds Propres	Dette entreprises/ Fonds Propres
2010	168 391.40	126 767.00	132.84
2011	205 271.20	157 829.80	130.06
2012	243 063.00	185 430.90	131.08
2013	316 545.00	223 415.70	141.68
2014	363 059.30	231 350.80	156.93
2015	345 198.60	240 219.00	143.70

Source: Statistiques BRB

Encadré 2: Stratégie d'inclusion financière au Burundi

La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) cherche à lever les contraintes empêchant certaines couches de la population d'avoir accès et d'utiliser les services et produits financiers, notamment en mettant en place des mécanismes pour faciliter la rencontre entre la demande et l'offre de services et produits financiers. Le Burundi, à travers la Banque de la République du Burundi (BRB) et le Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique, est membre de l'«Alliance for Financial Inclusion», AFI en sigle, depuis mai 2009.

L'objectif ultime est de permettre à la population d'avoir un accès aux services et produits financiers et d'assurer que les conditions imposées garantissent leur utilisation. Pour ce faire, les produits offerts doivent être adaptés aux besoins des utilisateurs. Des produits d'épargne et de crédit nouveau seront introduits avec cette lancée d'intégrer le plus grand nombre dans le circuit financier.

Néanmoins, dans cette recherche de diversification des produits financiers, de nouveaux défis et menaces sont susceptibles de surgir. En effet, des produits innovants notamment la monnaie électronique (mobile banking) amènent d'autres formes de risques pour la stabilité financière. Une régulation et le contrôle de nouveaux produits dont l'usage de la téléphonie mobile et des distributeurs automatiques comme moyen d'accroître l'inclusion financière doivent être mis en place. C'est ainsi que la Banque Centrale a initié un projet de loi en la matière à savoir « le projet de loi portant système national de paiement ».

Tableau 12 : Disponibilité des services et produits financiers

Indicateurs d'accès : La disponibilité des services et produits financiers

Indicateurs	Fin 2011	Fin 2013	Estimé 2014	Objectifs 2020	Croissance 2014-2020
Disponibilité des services					
Nombre d'institutions financières agréées (BRB)	33	40	43	61	41.9%
Nombre de points de service (IF)	492	646	698	1 107	58.7%
% de points de service en milieu urbain (IF)	34.6%	38.8%	37.8%	31.8%	-15.9%
% de points de service en milieu rural (IF)	65.4%	61.2%	62.2%	68.2%	9.6%
Nombre de points de service par 1 000 km ² (IF)	17.7	23.2	25.07	39.8	58.7%
Nombre de points de service par 100 000 adultes (IF)	11.2	14.3	15.0	19.8	32.1%
Nombre de points de service par commune (IF)	3.8	5.0	5.4	8.6	58.7%
% de communes ayant au moins un point de service (IF)	95.4%	100%	100%	100.0%	0.0%
% de la population adulte domiciliée à moins de 8 km d'un point de service (S)	49.4%	52.0%	53.4%	62.5%	17.1%
Nombre d'agents bancaires (IF)	0	0	0	220	
Nombre de transactions par téléphonie mobile (IF)	43 926	500 000	600 000	1 791 590	3.0 fois
Nombre de GAB (IF)	27	75	90	269	3.0 fois
Nombre de GAB par 100 000 adultes (IF)	0.7	1.7	1.9	4.8	2.5 fois

(IF): Données des institutions financières

(S): Données de sondage

(Fois) : veut dire nombre de fois de progression plutôt que %.

Source: BRB, Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, 2014, Bujumbura

Source: BRB

CHAPITRE 2

SYSTEME FINANCIER

Rapport de
Stabilité Financière 2015

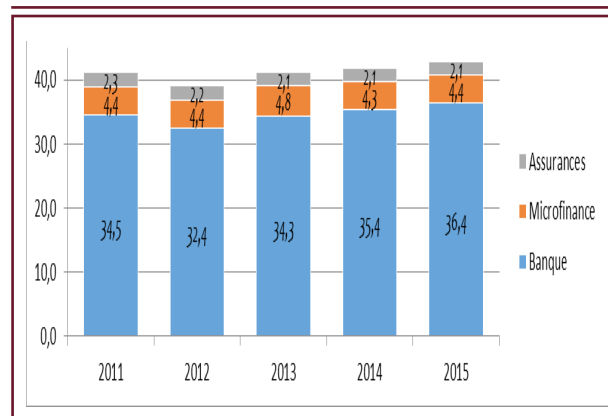
SYSTEME FINANCIER

La stabilité et l'efficacité du système financier requièrent la résilience et la bonne tenue de l'ensemble de ses composantes. Au Burundi, le secteur financier a connu un développement significatif au cours des dernières années et a fait preuve de résilience face aux impacts des récents chocs survenus au niveau international, régional et national. En 2015, les effets défavorables de la conjoncture économique se sont propagés à la sphère financière via le canal du risque de crédit, de liquidité et dans une moindre mesure de marché.

2.1. Evolution et structure du système financier

L'intermédiation financière a augmenté d'une manière modeste au cours des dernières années. La part des actifs financiers dans le PIB est de 42.9 % en 2015 contre 41.8 % en 2014 (graphique 3). Le système financier du Burundi est composé de quatre types d'institutions financières à savoir: les banques et établissements financiers (secteur bancaire), les institutions de microfinance (secteur de la microfinance), les compagnies d'assurance (secteur des assurances) et les institutions de prévoyance sociale. Le secteur bancaire constitue la principale composante du système financier, avec une part moyenne sur les 5 dernières années (mesurée en pourcentage d'actifs) de 84.2 %, suivi par les microfinances (10.2 %) et les compagnies d'assurance (5 %). En 2015, le nombre d'établissements bancaires est de 12 contre 10 en 2010, tandis que les microfinances ont augmenté depuis 2011, passant de 21 à 33 en 2015. Quant d'aux compagnies d'assurance, elles sont restées au nombre de 6 depuis 2010.

Graphique 2: Structure du système financier (Actif/PIB)



Source: BRB

2.2. Secteur bancaire

En dépit d'une conjoncture économique difficile, le secteur bancaire est parvenu à faire preuve de résilience et à préserver sa solidité financière en 2015 suite notamment aux mesures prudentielles prise par la Banque Centrale. Ces mesures ont permis de rehausser les ratios de solvabilité et les fonds propres de base, tout en renforçant significativement les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques.

Le secteur bancaire est encore peu développé et très basique, la part des crédits du secteur bancaire à l'économie ne représente que 16.8 % du PIB en 2015. Les opérations des banques sont généralement limitées à la collecte des dépôts, et à l'octroi de prêts à court terme et à une base de clientèle très étroite (commerçants de détail, des ménages et dans une moindre mesure les entreprises). Le faible niveau de sophistication et la faible exposition aux transactions transfrontalières atténuent les risques exogènes de contagion dans le secteur.

2.2.1. Evolution et structure du secteur bancaire

Le secteur bancaire burundais est subdivisé en trois groupes : les banques publiques (3), les banques privées domestiques (4) et les banques privées étrangères (5). Le total des actifs des 12 banques composant le secteur bancaire burundais a atteint 1 465 266.7 MBIF soit USD 915 millions, en 2015). Les banques privées domestiques dominent le secteur à hauteur de 48.8 % du total actif (soit 15.8 % du PIB) tandis que les banques étrangères détiennent 28.0 % du total actif (9.1 % du PIB) au moment où les banques publiques détiennent 23.2 % du total actifs (7.5 % du PIB).

L'interconnexion des établissements de crédit du Burundi avec l'étranger progresse. Actuellement une banque panafricaine, deux banques kenyanes et une banque tanzanienne opèrent au Burundi.

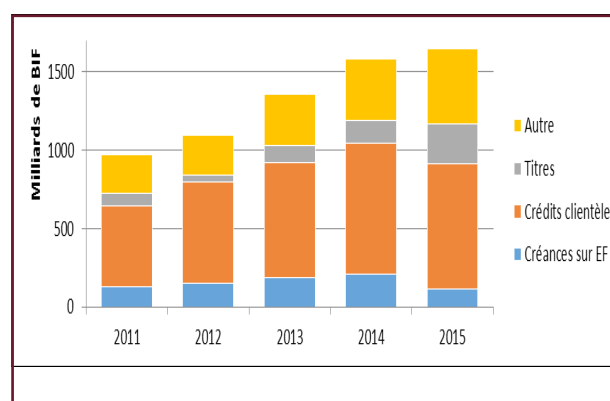
En 2015, le secteur bancaire compte quatre banques d'importance systémique, dont trois banques privées et une banque publique qui partagent à elles seules 68 % des actifs, 73.4 % des dépôts et 61.2 % des crédits. Ces banques sont exposées au risque d'augmentation du déficit budgétaire en liaison avec les crédits alloués aux entreprises publiques. Le test de résistance réalisé en fin de l'année 2015 a montré que, globalement, les banques d'importance systémique restent solides et résilientes aux chocs. Toutefois, la Banque Centrale continue à surveiller de près l'évolution de l'environnement macro financier au regard des principaux défis qui pèsent sur l'économie nationale.

A. Les emplois des Banques

L'activité bancaire est centrée sur les métiers traditionnels d'intermédiation financière reflétée par le poids prépondérant de la part des activités de détail. A l'actif, la part du crédit a progressé au cours des cinq dernières années atteignant 62 % en

2014 avant de baisser à 55 % en 2015. Cette baisse est liée au ralentissement de l'activité économique (-3.9 % de PIB en 2015) et au renforcement de l'activité de placement en titres de Trésor qui s'est accélérée ces trois dernières années.

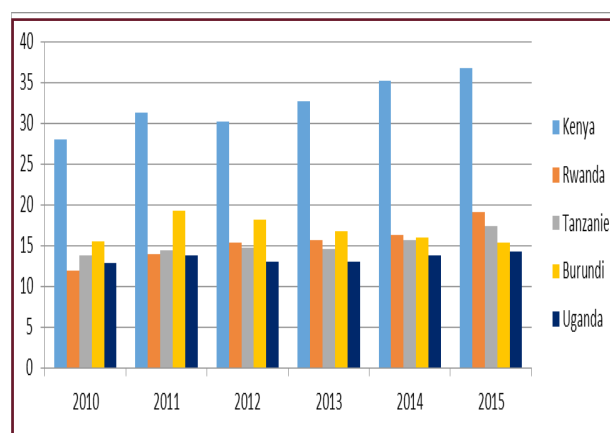
Graphique 3: Evolution de la structure des emplois des banques



Source: BRB

Le volume de crédits distribués pour financer l'économie a considérablement augmenté durant les 5 dernières années. Cependant, depuis quelques années le ratio crédits/PIB s'est stabilisé autour d'une valeur moyenne de 16.3 % après avoir atteint un pic de 19.2 % en 2011.

Graphique 4: Evolution du crédit au secteur privé en pourcentage du PIB



Source: BRB

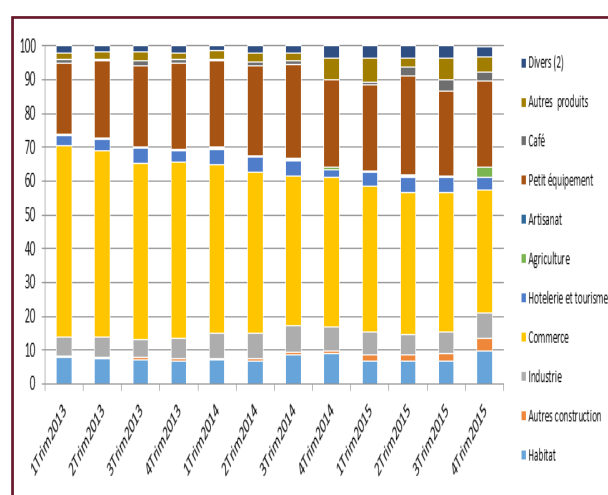
Le rythme de croissance du crédit au secteur privé observé durant la dernière décennie s'est estompé en 2015. Pour se prémunir contre le risque de crédit

grandissant, les banques ont réorienté leur activité vers les actifs moins risqués notamment les titres du Trésor. A la longue, cette stratégie n'est pas sans risque puisqu'elle augmente l'exposition du secteur bancaire envers l'Etat et les entreprises publiques compte tenu de la hausse du besoin de financement. Face à cette situation, la Banque Centrale surveille de près les expositions du secteur bancaire et continue à prendre des mesures appropriées pour préserver la solidité du secteur à travers, notamment le renforcement des fonds propres.

Les crédits distribués par les banques sont généralement à court terme (plus de 70 % du total crédit), et sont concentrés dans les crédits de trésorerie (à plus de 90 % de l'encours des crédits à court terme) tandis que les crédits à moyen terme et long terme représentent respectivement 23 % et 15 % en 2015, ils sont orientés dans l'équipement et l'habitat. La prépondérance des crédits à court terme s'explique par le fait que le secteur bancaire burundais finance principalement les activités de détails (commerce et petit équipement) et ne trouve pas de ressources de plus longues échéances pour financer le long terme.

Au plan sectoriel, le portefeuille crédit des banques demeure assez diversifié et avec une forte concentration dans le secteur du commerce et de l'équipement. La part revenant à ces deux secteurs s'établit à près de 61.8 % contre 7.4 % pour l'industrie, 9.8 % pour l'habitat, 3.8 % pour la construction et les autres secteurs se partagent les 17 % restant.

Graphique 5: Distribution des crédits par secteur d'activités (en pourcentage)

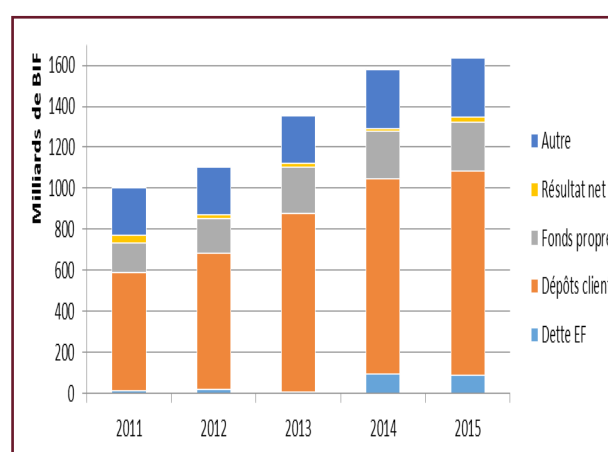


Source : BRB

B. Les ressources des banques

Les dépôts constituent la principale composante des ressources des banques, ils représentent 60,4 % du total des ressources en 2015. Les dépôts collectés auprès de la clientèle sont constitués à près de 70 % de ressources non rémunérées (dépôts à vue).

Graphique 6: Evolution de la structure des ressources des banques

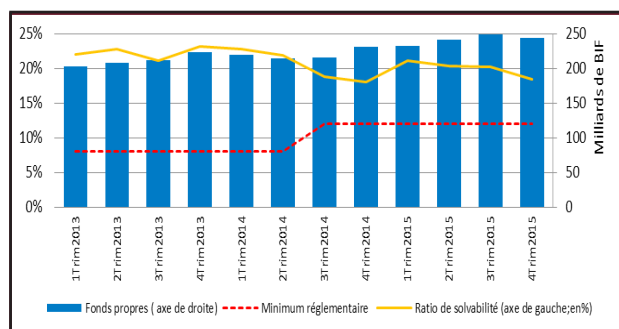


Source : BRB

2.2.2. Adéquation des fonds propres

Le secteur bancaire reste bien capitalisé et dispose de fonds propres suffisants par rapport à la norme réglementaire d'adéquation du capital. Le ratio de solvabilité globale s'est établi à 19.3 % à fin décembre 2015, suffisamment au-dessus du minimum réglementaire de 12.0 %. D'une année à l'autre, les fonds propres sont passés de 231 350.8 à 240 219 MBIF, soit une augmentation de 3.8 % en deçà du taux d'inflation de 5.6 % pour la même période. Conformément aux instructions de la Banque Centrale, certaines institutions bancaires ont eu à renforcer leurs fonds propres par incorporation intégrale ou partielle de leur résultat.

Graphique 7 : Evolution des fonds propres



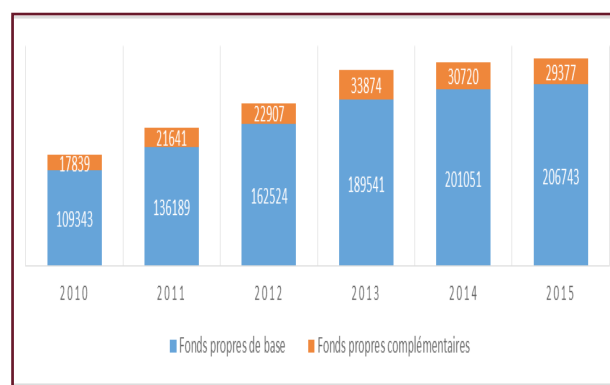
Source : BRB

Depuis septembre 2014, la norme du ratio de solvabilité est passée de 10 à 12 %. De plus, les banques ont été instruites de constituer à partir de juillet 2016 un coussin de conservation de fonds propres de 2,5 % et un coussin contra-cyclique de 2.5 % de fonds propres additionnels de meilleure qualité. De plus, le renforcement des fonds propres a permis au ratio de levier de se maintenir à un niveau satisfaisant (14.3 %) par rapport au minimum de 3 % recommandé par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et à la norme de 7 % fixée par la BRB.

La composition des fonds propres des banques est de haute qualité. Composés en grande partie par le capital libéré et les

réserves, ces éléments se sont améliorés depuis 2013 pour tendre vers les éléments prévus par Bâle III. Ainsi, les éléments constitutifs des fonds propres de base (capital et réserves) et des fonds propres complémentaires (quasi-capital) sont ceux prévus par Bâle III.

Graphique 8 : Composition des fonds propres



Source : BRB

La hausse du niveau global du capital observée depuis 2013 est le résultat d'une augmentation du capital libéré suite aux exigences de la Banque Centrale pour renforcer les fonds propres des banques. Ces derniers devraient permettre aux banques de résister à une dégradation éventuelle de la qualité des leurs actifs.

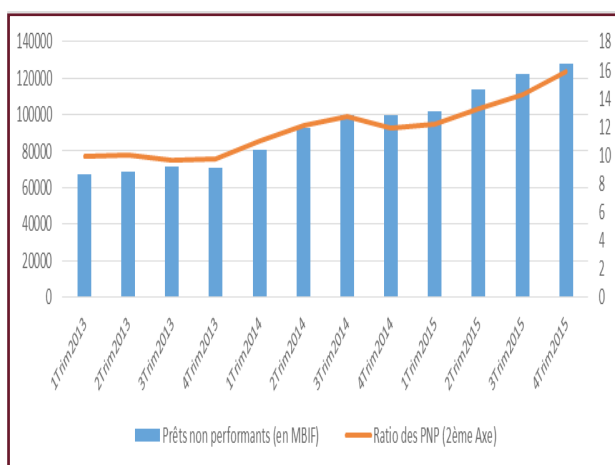
2.2.3. Qualité du portefeuille de crédit

La qualité du portefeuille crédit s'est davantage dégradée au cours de l'année 2015, ce qui constitue un défi important pour la stabilité du système financier.

D'une année à l'autre, les prêts non performants ont augmenté de 47 %, passant de 90 970.7 au 31 décembre 2014 à 133 929 MBIF au 31 décembre 2015. Au même moment, le ratio des prêts non performants a augmenté de 6 points de pourcentage passant de 11 % à fin décembre 2014 à 17 % à fin décembre 2015.

En termes de perspective, les projections du FMI montrent une croissance de 3.4 % pour le pays, ce qui est un bon signe pour le secteur bancaire dont les prêts non performants seront en baisse, si ces projections se réalisent. En revanche, si la situation difficile qu'a traversé le pays en 2015 ne se stabilise pas complètement, le risque sur le secteur bancaire serait significatif avec la montée des prêts non performants qui sont déjà à un niveau élevé.

Graphique 9: Evolutions des prêts non performants

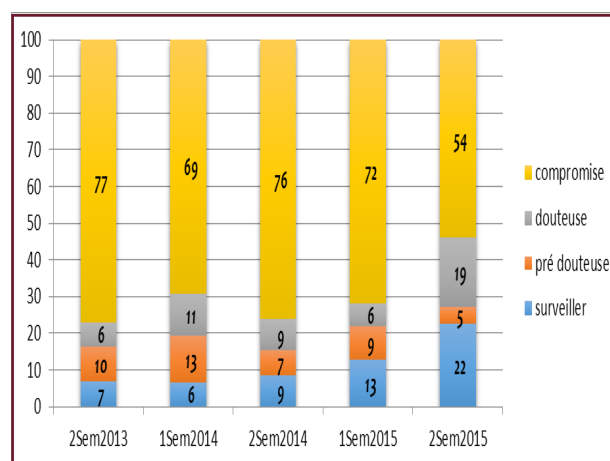


Source : BRB

Comparativement à fin décembre 2014, le montant des créances impayées a augmenté de 48 %, passant de 99 501 MBIF à 146 954 MBIF à fin décembre 2015. Le taux des créances impayées est passé de 12 % à 18.3 % d'une année à l'autre.

Cette augmentation s'explique en grande partie par la détérioration du portefeuille crédit dans les principaux secteurs d'activité. A fin décembre 2015, ces derniers affichent des taux d'impayés respectifs de 35.4 % pour l'hôtellerie et le tourisme, 34.3 % pour la construction, 27.5 % pour le petit équipement, 27 % pour agriculture et de 19.4 % pour le commerce.

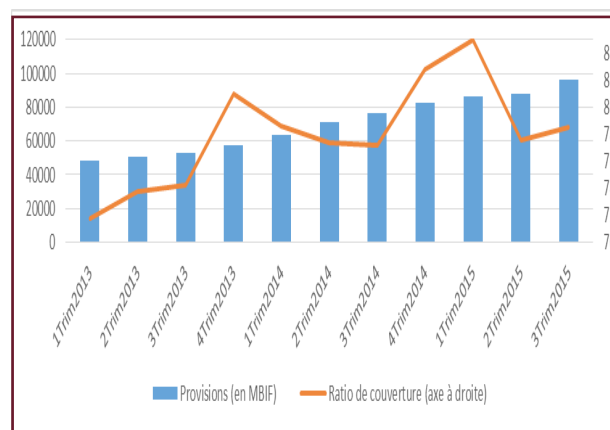
Graphique 10: Structure des créances impayées



Source : BRB

L'analyse de la composition des créances impayées permet de déceler une augmentation considérable des créances à surveiller (qui est un indicateur clé de dégradation future du portefeuille crédit), ces derniers passent de 8 530.2 en 2014 à 39.083 MBIF en 2015. L'augmentation des prêts non performants s'est traduite en 2015 par un accroissement des provisions pour dépréciation des créances de 20.1 %, qui sont passées de 82 434.2 au 31 décembre 2014 à 98 972.7 MBIF au 31 décembre 2015. Le taux de couverture qui est le rapport entre le montant des provisions constituées et les créances non performantes s'est établi à 67.3 % à fin décembre 2015.

Graphique 11: Evolution du taux de couverture



Source : BRB

2.2.4. Liquidité

Globalement, le secteur bancaire affiche tout au long de l'année 2015 des ratios de liquidité suffisants vis-à-vis de la

norme réglementaire de 20 % (tableau 11). La circulaire n°04/2013 dispose que les banques doivent garder au moins des actifs liquides pouvant couvrir 20 % des dépôts sur une base hebdomadaire.

Tableau 13 : Evolution du ratio de liquidité des banques

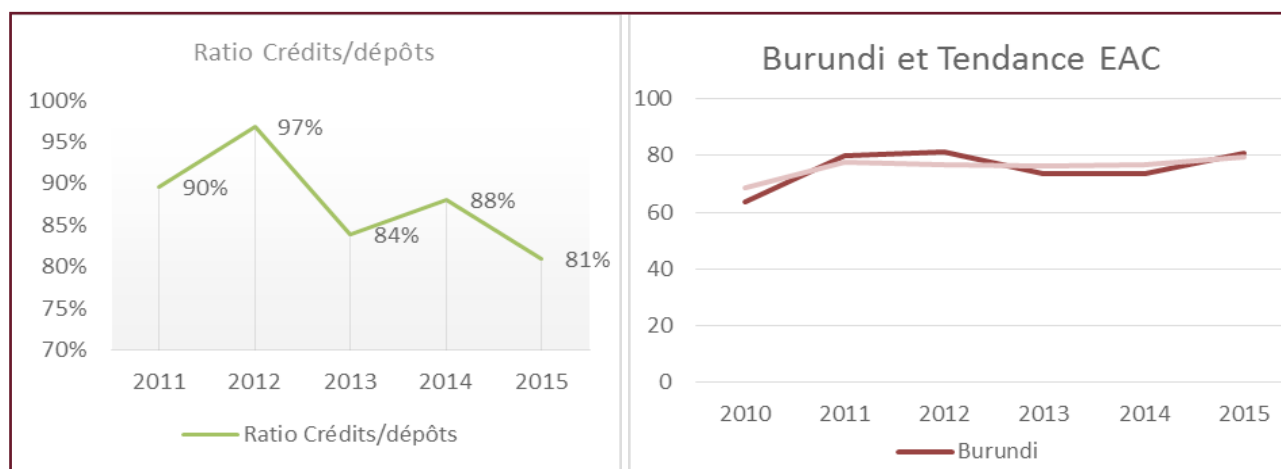
	T1-2015	T2-2015	T3-2015	T4-2015
Ratio de liquidité BIF	34 %	27 %	35 %	38 %
Ratio de liquidité Devises	93 %	110 %	93 %	122 %
Ratio de liquidité globale	47 %	44 %	46 %	53 %

Source : BRB

Pour l'activité d'octroi de crédits, les banques gardent toujours une marge confortable par rapport aux dépôts, avec un ratio crédits/dépôts qui s'est établi à 81 % à fin 2015. Ce dernier s'améliore

d'une période à l'autre, avec les dépôts qui augmentent de 4 % et les crédits au secteur privé qui diminuent dans les mêmes proportions. L'évolution du ratio reflète également la tendance au niveau de la sous-région.

Graphique 12: Evolution des crédits, dépôts et titres ; Evolution du ratio crédits/dépôts dans la sous-région



Source : BRB

Au-delà de cette vue d'ensemble, certains établissements de crédit ont dû recourir au marché interbancaire et au refinancement auprès de la Banque Centrale. Cette dernière, suite au contexte économique qui prévalait, a assoupli les conditions d'éligibilité au refinancement, pour permettre au secteur bancaire de faire face aux tensions ponctuelles sur la liquidité. L'exercice de stress test a montré que le secteur bancaire pourrait résister à un choc sévère évalué à 5 % des dépôts

retirés chaque jour et ce sur une période de 5 jours.

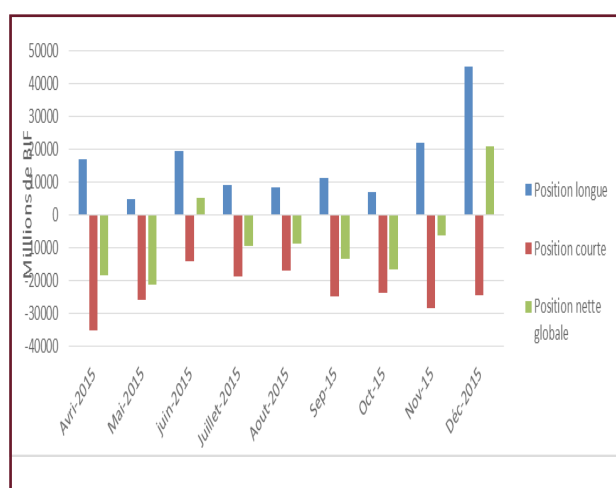
2.2.5. Risque de marché

Le risque de marché n'est pas une menace pour la stabilité financière au Burundi. Le secteur financier est faiblement exposé au risque de marché parce qu'il ne dispose pas de marché financier secondaire ni de marché boursier sur lequel les instruments financiers peuvent s'échanger. Les titres

du Trésor qui sont dans les portefeuilles des banques sont des titres détenus jusqu'à l'échéance et ne sont donc pas soumis à d'éventuelles variations des prix.

Toutefois, les banques peuvent subir des effets adverses des variations des cours de devises dans lesquelles sont libellés leurs actifs et passifs en l'occurrence le dollar américain. A fin décembre 2015, la position du secteur était longue (12.3 % des fonds propres); mais, les banques ont connu des positions courtes tout au long de l'année 2015.

Graphique 13: Evolution de la position de change nette des banques



Source: BRB

La position nette globale longue des banques à fin 2015 est une situation confortable surtout dans la perspective d'une appréciation du dollar américain. En revanche, le secteur bancaire avait une position courte tout au long de l'année 2015, ce qui a exercé une pression supplémentaire sur le niveau des réserves officielles.

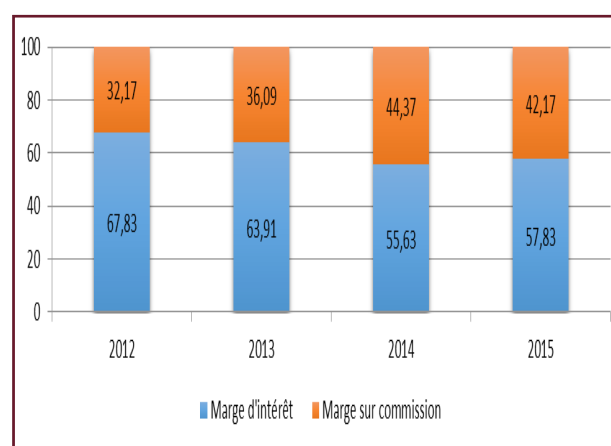
2.2.6. Rentabilité du secteur bancaire

En dépit d'une conjoncture difficile, le secteur bancaire est parvenu globalement à maintenir son résultat à un niveau satisfaisant et ce dernier provient essentiellement des opérations de détails.

Le produit net bancaire (PNB) du secteur provient ainsi principalement de la marge d'intérêt avec 58 % contre 42 % de la marge sur commissions.

En 2015, la hausse de la marge d'intérêt (3.6 %) a contribué à augmenter la croissance du produit net bancaire à 12 %, contre une baisse 14 % en 2014. Par contre, les marges sur commissions ont connu une croissance de 6 %, moins importante que celle de l'année précédente (27.2 %). Cette augmentation relativement faible des indicateurs de la rentabilité du secteur est consécutive au ralentissement de l'activité économique et à l'aversion au risque qu'a développé le secteur bancaire face à la détérioration progressive de son portefeuille crédit.

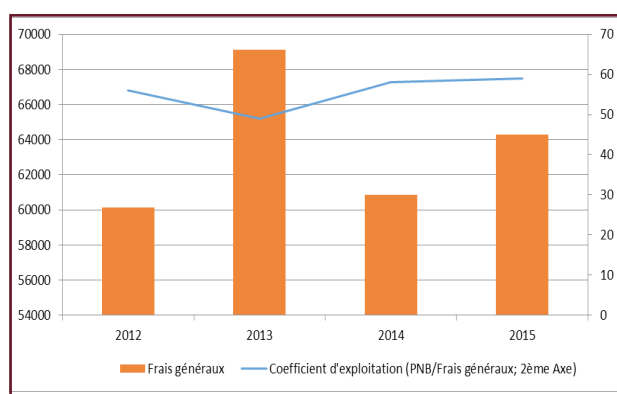
Graphique 14: Structure du produit net bancaire en pourcentage



Source : BRB

Après une baisse du niveau des frais généraux en 2014, ces derniers affichent une tendance à la hausse en 2015, suite à une augmentation des charges d'exploitation, ce qui a induit une légère augmentation du niveau du coefficient d'exploitation de près de 60 % du produit net bancaire. Cependant, cette augmentation des frais généraux n'a pas beaucoup impacté sur les résultats du secteur car celui-ci dispose pour cette période de marge à la fois sur les opérations de crédits, et sur les commissions.

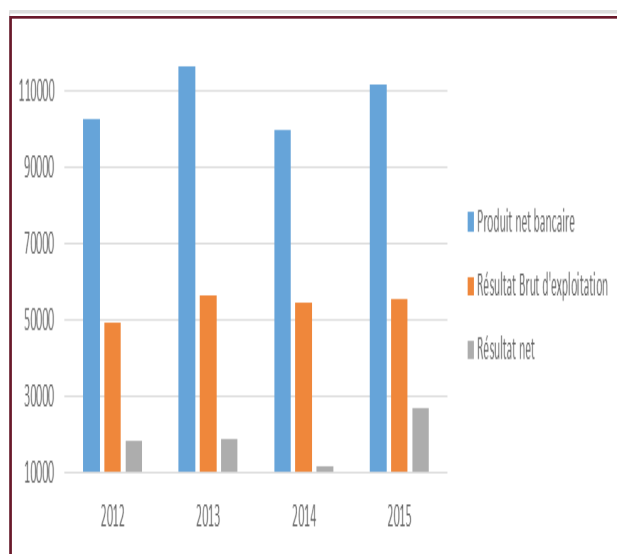
Graphique 15: Evolution des frais généraux et du coefficient d'exploitation



Source : BRB

Comparé à l'année précédente, le résultat net des banques s'est nettement amélioré et affiche une hausse de 131 % contre une baisse de 39 % en 2014 dégageant ainsi une rentabilité des actifs de 1.8 % et une rentabilité des fonds propres de 9.8%. Face à l'accroissement des risques, la Banque Centrale a incité les banques à consolider leurs fonds propres. Dans ce cadre, les banques présentant un ratio de solvabilité en dessous du minimum réglementaire ont mis en réserve une part significative de leurs résultats bénéficiaires pour renforcer leur capacité de résilience.

Graphique 16: Evolution des soldes intermédiaires de gestion des Banques



Source : BRB

2.2.7. Stress test

2.2.7.1. Risque de crédit

La conduite d'exercices de stress test est un élément essentiel de l'appréciation de la stabilité financière, et ce d'autant plus que l'environnement macro-économique national a été perturbé durant l'année 2015.

Afin d'évaluer l'impact du resserrement des conditions macroéconomiques sur la stabilité du système bancaire Burundais, un exercice de stress test a été réalisé sur l'ensemble du secteur (12 Banques). Les données utilisées sont relatives à l'année 2015 et les hypothèses de simulations sont fondées sur l'analyse des dynamiques de l'évolution de l'économie burundaise sur l'horizon de la dernière décennie, soit 2005-2015. L'exercice a été réalisé sur la base des normes de Bâle II de définition des fonds propres et il est structuré en deux phases.

Dans une première phase, plusieurs hypothèses macroéconomiques sont sélectionnées sur base de l'analyse de l'environnement macro-financier et les perspectives de croissance.

Cet exercice a montré que le secteur bancaire burundais est relativement résilient aux chocs basiques, mais que des chocs plus sévères auraient rapidement des conséquences négatives importantes, notamment les chocs liés à la fragilité des finances publiques combinée à l'instabilité politique qui prévalait au Burundi au cours du dernier semestre de 2015.

Plusieurs scénarios ont été analysés et des hypothèses spécifiques de choc ont été retenues pour chaque scénario, avec des paramètres qui combinent différents niveaux critiques sur les quatre risques systémiques considérés comme des menaces sur le secteur bancaire (Déficit budgétaire, instabilité politique,

dépréciation de la monnaie, baisse du cours et de la production du café).

Le scénario de base

Le scénario de base part de l'hypothèse que les mauvaises performances des banques en termes de détérioration du portefeuille de 2014 à 2015 (accroissement des prêts non performants) vont perdurer.

De manière globale avec le scénario de base la plupart des banques résistent aux risques identifiés, sauf deux, et ces dernières auraient besoin d'un renforcement de fonds propres, de niveau modeste. Dans cette hypothèse, même si le ratio de solvabilité moyen du secteur bancaire baisse, il reste à un niveau supérieur à la norme réglementaire de 12%.

Au total, ce scénario semble montrer qu'à l'exception des 2 banques identifiées, le système bancaire burundais aurait les moyens de supporter une deuxième année de perturbations de même niveau que celles de 2015.

L'autre scénario a pour but d'étudier les impacts en cas de forte aggravation de ces perturbations.

Le scénario sévère

Ce scénario simule une détérioration de la qualité des crédits dans un certain nombre de secteurs économiques exposés aux quatre risques ci-haut cités : secteur du commerce, du petit équipement, de l'agriculture, du café, de la construction, etc. Les chocs utilisés pour l'exercice correspondent aux risques qui ont été identifiés : aggravation du déficit budgétaire, instabilité politique qui

perdure, dépréciation de la monnaie, chute de la production nationale et du prix du café sur le marché international.

De manière globale, le secteur bancaire reste résilient aux chocs sévères. Toutefois, certaines banques nécessiteront une recapitalisation pour demeurer dans les normes.

2.2.7.2. Risque de liquidité

En effet, bien que les indicateurs montrent que le risque global de liquidité pour les banques reste sous contrôle durant l'année 2015, des inquiétudes subsistent sur les risques potentiels pour certaines banques si elles devaient faire face à une période de tensions sur la liquidité pour continuer à financer leur activité.

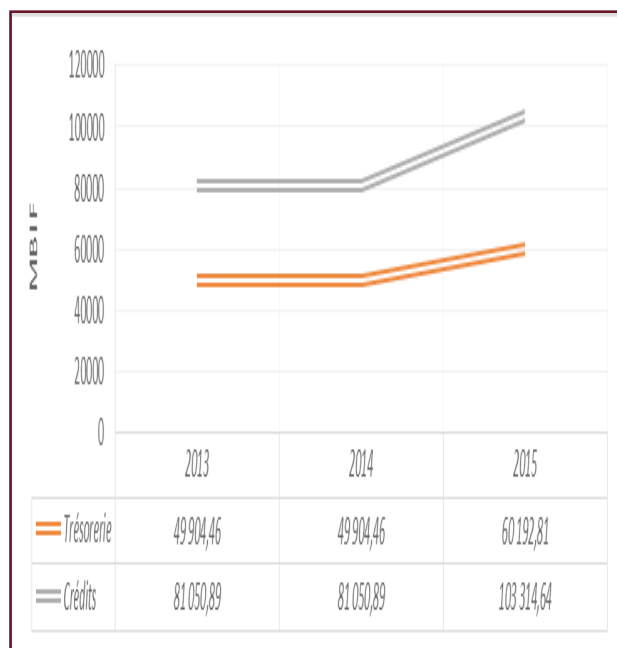
La résilience des banques au risque de liquidité est jugée par le nombre de jours de retraits massifs des dépôts que les banques seraient en mesure de supporter sans avoir recours à un soutien de liquidité externe (Refinancement de la BRB). Les résultats montrent que les actifs liquides d'une seule des 12 banques seraient épuisés sur une période de 5 jours de stress. Au final, le système bancaire burundais semble donc résister à une crise de liquidité.

2.3. Activité de la microfinance

2.3.1. Structure et évolution du secteur

Avec 33 Etablissements de Microfinance (EMF) à fin 2015, le secteur de la microfinance garde une part modeste mais non négligeable dans le système financier (11 % des actifs). Durant les 10 dernières années, l'activité du secteur de microfinance évaluée par le total des actifs a toujours évolué à la hausse (graphique 17) pour atteindre 199 586 MBIF à fin 2015.

Graphique 17: Evolution des principaux actifs



Source : BRB

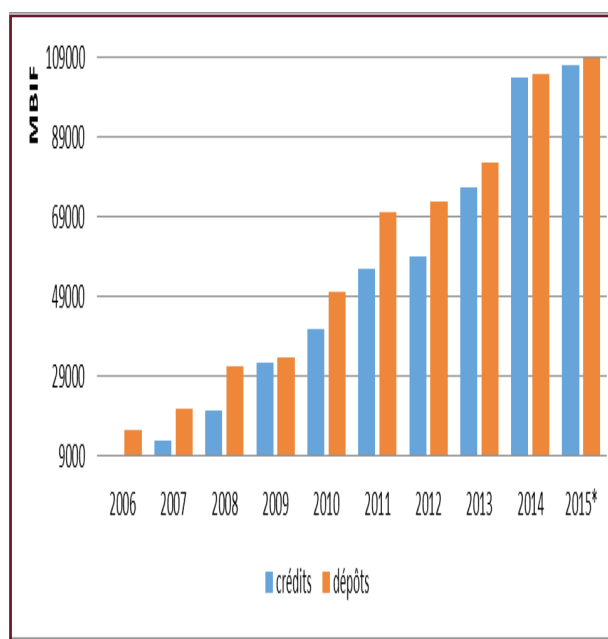
Bien que les EMF puissent disposer de fonds propres et des appuis des bailleurs, leur source principale de financement est constituée par les dépôts.

Les établissements de microfinance restent toujours reliés avec le secteur bancaire. En effet, les établissements de microfinance en excédent de ressources réalisent des placements et ceux ayant des besoins de financement, ont recours aux crédits accordés par les banques.

Ainsi, en cas de difficultés enregistrées au niveau du secteur bancaire, les EMF seront impactés négativement, car n'ayant plus accès aux ressources pour faire face aux engagements envers leurs clients. Cela aurait un impact social, les EMF ayant comme principale mission l'octroi de petits crédits aux couches de la population évoluant en marge du circuit bancaire traditionnel et situées essentiellement en milieu rural.

Conformément à la norme prudentielle qui limite le ratio crédits/dépôts à 100 %, les crédits octroyés par le secteur restent couverts par les dépôts collectés.

Graphique 18: Evolution des dépôts et des crédits

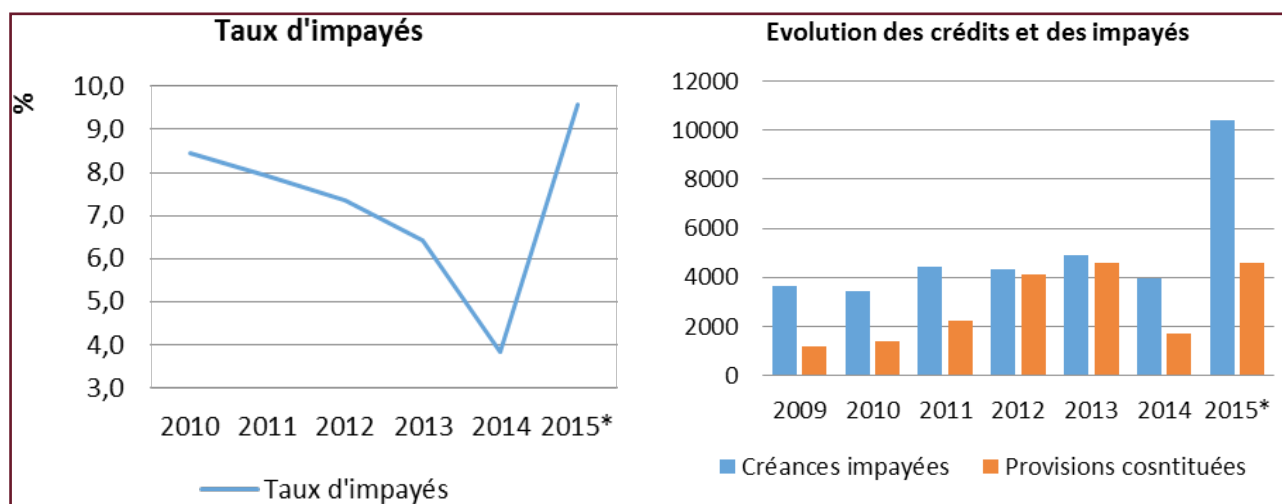


Source : BRB ; *Jusqu'en juin 2015

2.3.2. Santé financière du secteur de la microfinance

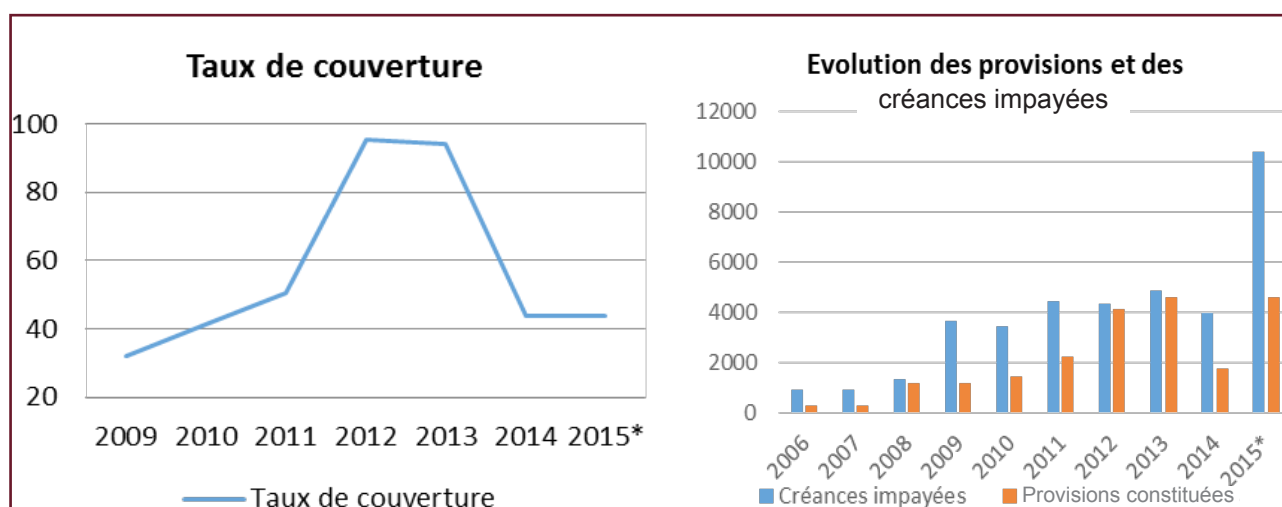
L'activité principale pour les EMF est l'octroi des crédits. A ce titre, le secteur de la microfinance est principalement exposé au risque de crédit et le risque de liquidité. Avec un ratio de solvabilité de 30 % à fin 2015, contre une norme de 10 %, le secteur de la microfinance reste suffisamment capitalisé. A fin 2015, les EMF restent largement conformés à la norme prudentielle sur la liquidité de 15 %, avec un ratio qui s'établit à 60 %.

Le taux d'impayés dans le secteur de la microfinance est en baisse depuis 2009 où il avait atteint 9 % pour arriver à 3.8 % en 2014. Toutefois, ce taux a fortement augmenté en 2015, passant à 9.6 % suite à la détérioration de la qualité du portefeuille crédit.

Graphique 19: Evolution des crédits et des impayés

Source : BRB ; *Jusqu'en juin 2015

Toutefois, le taux de couverture est de 44 %. Il est à améliorer, afin d'absorber les pertes potentielles encourues sur le portefeuille crédit.

Graphique 20: Evolution des provisions et des impayés

Source: BRB; *Jusqu'en juin 2015

2.4. Système de paiement

Le système de paiement joue un rôle très important dans le fonctionnement de l'économie d'un pays du moment qu'il assure la sécurité et la rapidité du règlement des transactions. Etant au service de l'économie, le système de paiement joue un rôle incontournable et son fonctionnement continu et fluide est essentiel à la coordination des agents économiques.

Actuellement, les opérations de règlement et de paiement entre les banques se font manuellement en l'absence d'une compensation automatique. Toutefois, la Banque de la République du Burundi a entrepris un vaste projet de modernisation du système de paiement.

2.4.1. Modernisation du système de paiement

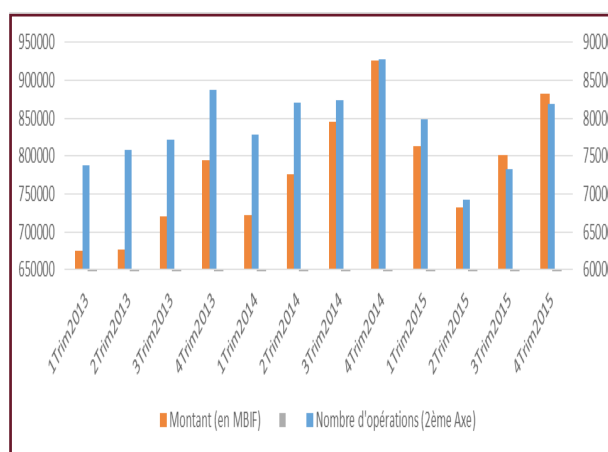
Le projet modernisation du système de paiement a été mis en place par la Banque de la République du Burundi en vue d'une automatiser des opérations interbancaires avec traitement distinct des petits et gros montants en visant l'efficacité, la sécurité et le traitement rapide des opérations.

Le projet a pour objectifs de mettre en œuvre un système de paiement et de règlement (ATS : Automated Transfer System) ayant comme composantes un système de télé-compensation (ACH : Automated Clearing House), un système RTGS (Real Time Gross Settlement System) pour le traitement des opérations de gros montants et ce, en temps réel. Le projet vise également la mise en œuvre d'un système de traitement des titres (CDS : Central Securities Depository) et d'un système de traitement monétaire pour le traitement des opérations de paiement par cartes.

2.4.2. Activités de la chambre de compensation

En attendant la finalisation des projets, la compensation se fait par échange manuel des chèques dans des séances organisées à la Banque Centrale où se rencontrent les participants à la compensation. Le montant des opérations de la chambre de compensations ont connu une légère baisse en 2015 par rapport à 2014, passant de 3 270.4 à 3 229.8 MBIF en 2015.

Graphique 21 : Operations de la chambre de compensation



Source : BRB

L'importance des systèmes de paiement pour la stabilité financière a conduit la BRB à initier un projet de loi sur le système de paiement pour introduire un cadre légal et réglementaire cohérent qui est en phase avec les normes internationales en la matière. Pour sauvegarder la stabilité financière vis-à-vis du système de paiement notamment pour rendre le système de compensation fonctionnel sans discontinuité, la BRB accorde des facilités de prêt marginal automatique pour éviter le risque d'illiquidité du système de paiement qui surviendrait en cas de solde débiteur des comptes des banques à la Banque Centrale à la fin de chaque journée.

2.5. Secteur des assurances

Au Burundi, les compagnies d'assurance investissent les fonds collectés dans les établissements de crédit par des prises de participation dans l'actionnariat mais également en effectuant des placements. Egalement, certaines banques ont des prises de participation croisées avec des compagnies d'assurance. Plus particulièrement, des investisseurs de la sous-région ont investi parallèlement dans le secteur bancaire et le secteur des assurances.

De par ces interdépendances, la résilience des compagnies d'assurance est primordiale pour préserver la santé de l'ensemble du système financier. A fin

2014, le secteur au Burundi est composé de 6 compagnies d'assurance et 13 intermédiaires d'assurance.

Tableau 14: Nombre d'acteurs agréés par pays membre de la CAE en 2014

Institutions régulées	Rwanda	Burundi	Ouganda	Tanzanie	Kenya
Compagnies d'assurance	14	6	29	30	50
Compagnies de réassurance	0	0	1	1	6
Courtiers d'assurance	14	13	28	110	198
Total	28	19	28	141	253

Source: ARCA; AKI INSURANCE INDUSTRY ANNUAL REPORT, 2014

De 2011 à 2014, on observe une tendance à la hausse des primes perçues dans le secteur des assurances, avec une augmentation de près de 40 % sur les trois années. Dans la mesure où aucune nouvelle compagnie n'est enregistrée au cours de cette période, cette augmentation s'explique essentiellement par la sensibilisation massive en termes de souscriptions d'assurances, mais aussi par la nouvelle législation qui rend obligatoire certaines assurances et l'extension du réseau par la création des agences à travers le pays.

Au cours de ces trois dernières années, le taux de pénétration enregistre une légère hausse, en passant de 0.80 % en 2012 à 0.87 % en 2014. Avec l'entrée en vigueur du Code des assurances depuis le 7 Janvier 2014 qui prévoit entre autres de nouvelles assurances obligatoires en plus de l'assurance responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs, ce taux devrait augmenter encore plus. La ventilation des

actifs du secteur des assurances montre une part prépondérante des actifs de taux (49 %), suivie des placements en immobiliers (28 %), des actions (20 %) et des autres placements (3 %).

La couverture des provisions techniques s'est établie autour de 100 % de 2011 à 2013, et ce n'est qu'en 2014 où la tendance est en baisse de près de 19 % par rapport à 2013.

Le ratio sinistres/primes du secteur a enregistré une hausse en 2012, allant de 35 % à 41 %. Cette augmentation s'explique par les paiements massifs des sinistres intervenus suite aux différents incendies qui ont ravagé quelques marchés dont le marché central de Bujumbura. Avec un résultat positif de 2011 à 2014, le rendement des fonds propres du secteur des assurances a enregistré une tendance à la hausse.

CHAPITRE 3

CADRE DE POLITIQUE MACROPRUDENTIELLE

Rapport de Stabilité Financière 2015

CADRE DE POLITIQUE MACRO-PRUDENTIELLE

3.1. Généralités sur la politique macroprudentielle

La récente crise financière a mis en évidence les limites de la supervision classique centrée sur la surveillance des institutions financières prises individuellement. Un risque peut émerger du secteur réel et affecter le secteur financier et vice-versa. La politique macroprudentielle prend en compte les interactions entre le secteur financier et le secteur réel pour prévenir et atténuer les risques pouvant perturber les fonctions du système financier ou déséquilibrer l'économie réelle.

La mission de la politique macroprudentielle est aussi de diminuer les déséquilibres financiers, les phénomènes pro-cycliques et les risques systémiques, en prévoyant en amont les mesures visant à limiter la croissance excessive du crédit, l'endettement excessif des agents économiques, évitant les concentrations des crédits par débiteurs et/ou par secteurs et augmentant la résilience du système financier aux évolutions défavorables.

A cet égard, le FMI, la BIS et le CSF, dans une de leur publication conjointe d'octobre 2011, ont défini le concept de politique macroprudentielle comme étant: «une politique qui recourt principalement aux outils prudentiels pour limiter le risque systémique ou touchant l'ensemble du système financier, atténuant par ce biais l'incidence des perturbations dans la fourniture des services financiers essentiels, qui pourraient avoir de graves conséquences pour l'économie réelle» .

D'après ce rapport, les éléments qui définissent la politique macroprudentielle sont:

- **le champ de l'analyse** : le système financier dans son ensemble, y compris les interactions entre le secteur financier et le secteur réel ;
- **un ensemble de pouvoirs et d'instruments, ainsi que leur gouvernance** : les outils prudentiels et ceux spécifiquement attribués aux autorités macroprudentielles.

3.2. Objectifs et instruments de la politique macroprudentielle

3.2.1 Objectif final et objectifs intermédiaires de la politique macroprudentielle

L'objectif final de la politique macroprudentielle est de contribuer au maintien de la stabilité financière. Pour atteindre cet objectif final, il existe cinq objectifs intermédiaires de la politique macroprudentielle:

- **Atténuer et prévenir l'expansion du crédit et l'effet de levier excessif** : L'expansion excessive du crédit est l'un des principaux facteurs des crises financières. Dans ce contexte, l'analyse de la cyclicité de l'économie et du crédit est devenue très importante. En période de croissance économique, les agents économiques ont tendance à contracter excessivement des crédits, estimant que cela va perdurer et éprouvent des difficultés de remboursement lorsque la tendance s'inverse.
- **Atténuer et prévenir l'asymétrie d'échéances et le manque excessif de liquidité sur le marché** : De par leur activité particulière de mettre en relation les agents économiques ayant de l'épargne et ceux ayant un besoin de financement, les banques enregistrent d'importants déséquilibres entre leurs passifs et leurs actifs en termes

d'échéances, dans la mesure où les banques prêtent sur des échéances plus longues que celles des placements reçus. Les cycles de crédit coïncident avec un recours accru aux financements à court terme, qui augmente le risque d'instabilité financière dû à une plus grande illiquidité, aux ventes forcées et aux effets de contagion.

- **Limiter la concentration des expositions directes et indirectes** : Les institutions financières peuvent s'exposer excessivement sur une même contrepartie ou un même secteur économique, selon qu'elles estiment en tirer une meilleure profitabilité.
- **Limiter l'aléa moral** : Concerne essentiellement les banques d'importance systémique, lesquelles, en cas de difficultés, vont nécessiter l'aide des autorités afin de préserver le bon fonctionnement du système financier. Ce risque doit être minimisé le plus possible en responsabilisant les actionnaires des institutions financières qui doivent être les premiers à subir les pertes enregistrées et non les contribuables.
- **Renforcer la résilience des infrastructures du marché financier** : Les autorités macroprudentielles doivent assurer le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement, de contreparties centrales, la transparence des marchés, etc.

3.2.2. Instruments de la politique macroprudentielle

Pour atteindre les objectifs mentionnés, les autorités macroprudentielles ont essayé de développer des instruments ciblés pour chaque objectif intermédiaire. Par exemple, pour protéger le système bancaire des pertes potentielles dues à une expansion excessive du crédit, les autorités peuvent utiliser des instruments tels que :

- Le volant de conservation des fonds propres contra-cyclique ;
- Le ratio de levier macro prudentiel ;
- L'exigence concernant les débiteurs: (i) seuil concernant le ratio prêt/valeur (LTV: loan-to-value ratio) qui consiste à limiter le montant d'un prêt par rapport à la garantie sous-jacente et (ii) l'exigence concernant le ratio prêt/revenu ou le service de la dette/revenu (LTI: loan-to-income; DTI: debt-to-income) qui consiste à limiter le coût du service de la dette par rapport au revenu disponible.

Pour atténuer et prévenir l'asymétrie d'échéances et le manque excessif de liquidité sur le marché, les instruments macroprudentiels principaux sont :

- Les limites pour le ratio de liquidité à court terme (LCR - liquidity coverage ratio) et le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR -net stable funding ratio). Le ratio LCR mesure la capacité d'une banque à résister à une courte période prédéterminée de tensions sur la liquidité et garantit qu'elle dispose suffisamment d'actifs liquides pour compenser une éventuelle sortie de fonds de courte durée en cas de crise.
- Les limites pour le ratio crédit sur dépôts.

Pour gérer l'aléa moral généré par les banques d'importance systémique, les autorités macroprudentielles peuvent demander des exigences supplémentaires de fonds propres pour ces banques (voir Encadré 3 concernant les banques d'importance systémique).

Les autres instruments macroprudentiels sont :

- Les exigences de fonds propres sectoriels ;
- Les restrictions sur les expositions importantes ;
- La communication accrue, etc.

Encadre 3: Banques d'importance systémique

L'expérience de la récente crise financière a montré que la défaillance ou les difficultés de plusieurs grands établissements financiers ont provoqué des chocs dans tout le système financier, avec de sévères répercussions sur l'économie réelle. Les autorités de contrôle avaient des options limitées à leur disposition pour empêcher que les difficultés de certains établissements se propagent et compromettent la stabilité financière.

Pour réduire la probabilité et la gravité des problèmes créés par la défaillance d'établissements financiers d'importance systémique, au niveau mondial, il a été mis en place une méthodologie pour les identifier. Des instruments macroprudentiels ont été développés pour renforcer leur capacité à faire face aux évolutions négatives sévères. La BRB, s'est dotée d'un cadre d'identification des banques d'importance systémique opérant sur le marché burundais (Voir Tableau 15). Des instruments macroprudentiels opérationnels visant à renforcer la qualité et le niveau des fonds propres de ces banques sont en cours d'implémentation.

Tableau 15 : Critères, indicateurs et pondérations

Critères (et pondération)	Indicateurs	Pondération appliquée à l'indicateur
Taille (30%)	Expositions totales(Total Actif de la Banque)	30%
Interdépendance (20%)	Passifs interbancaires	6,67%
	Actifs interbancaires	6,67%
	Titres de dette	6,67%
Substituabilité /infrastructure financière(30%)	Volume des transactions de paiement	10%
	Dépôts	10%
	Crédits	10%
Complexité (20%)	Passifs extérieurs	6,67%
	Actifs extérieurs	6,67%
	Nombres des agences	6,67%

Source : BRB

Durant l'année 2015, la BRB a identifié quatre banques d'importance systémique. Dans les analyses macroprudentielles, une attention particulière est portée sur ces dernières. Les innovations de la loi bancaire (en instance de promulgation) contiennent des dispositifs légaux et opérationnels qui permettront à la BRB d'exiger de ces banques de constituer des fonds propres supplémentaires.

3.3. Cadre institutionnel de la Stabilité Financière

Sans préjudice à l'objectif principal de stabilité des prix, les Statuts de la Banque de la République du Burundi lui confèrent un autre objectif, celui de contribuer à la stabilité du système financier . Depuis 2013, la BRB a entrepris le processus de mise en place d'un cadre de suivi de la stabilité financière et œuvre pour l'instauration d'un dispositif de surveillance macroprudentielle y relatif.

Cette volonté s'est traduite concrètement par la mise en place d'un Service de Stabilité Financière au sein de la Direction de la Supervision, de la Stabilité Financière et de l'Inclusion Financière de la BRB.

Pour bâtir le cadre institutionnel adéquat en vue de la surveillance macroprudentielle, la BRB a entrepris une série de réformes importantes visant à doter le pays d'un cadre institutionnel de politique macroprudentielle. Dans cette perspective, un projet de création du Comité Interne de Stabilité Financière à la BRB est en instance de signature par la Direction de la Banque. Ce Comité Interne de Stabilité Financière (CISF), présidé par le Gouverneur, constitue pour la BRB l'organe de décision en matière de politique macroprudentielle.

Il s'agit d'un organe qui, sur base des analyses économiques, monétaires et financières, prend des décisions en rapport avec les instruments macroprudentiels à activer en période de tension financière pour éviter la matérialisation des risques systémiques identifiés. La mise en place d'un tel Comité au sein des Banques Centrales s'inscrit non seulement dans la ligne des réformes instaurées par les décideurs du G20 en 2009 à la suite de la crise financière de 2008, mais aussi dans une dynamique régionale car toutes les Banques Centrales de la CAE ont déjà instauré un tel Comité.

A l'échelle nationale, sur l'initiative de la BRB, les démarches pour la mise en place d'un Comité National de Stabilité Financière (CNSF) sont à un stade avancé et un projet de Mémoire instaurant ce comité a été déjà produit par la BRB et soumis aux autres régulateurs du système financier pour commentaire.

Ce comité national aura pour principaux objectifs de :

- promouvoir l'échange permanent et efficace d'informations entre les régulateurs ;

- assurer la coopération pour améliorer la transparence et la stabilité du système financier du Burundi ;
- avancer des propositions de renforcement du cadre réglementaire concernant l'activité financière pour ainsi accélérer le développement du pays sur des bases stables ;
- formuler les mesures prudentielles à instaurer à l'intention de chaque régulateur ;
- publier périodiquement un rapport conjoint sur la stabilité financière.

Etant donné que la Stabilité Financière est un concept nouveau, la BRB a entrepris une campagne intense de communication et de sensibilisation et des ateliers ont été organisés à l'endroit des autres régulateurs et autres partenaires, notamment l'Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU), le Service Chargé des Entreprises Publiques (SCEP), l'Association des Banques et des Etablissements Financiers (ABEF), le Réseau des Institutions des Microfinances (RIM), l'Office Burundais des Recettes (OBR) et l'Association des Assurances du Burundi (ASSUR).

3.4. Cadre de régulation et de supervision bancaire

3.4.1. Circulaire sur le contrôle interne

En vue d'amener les banques à se doter d'un dispositif adéquat de suivi et de gestion des risques inhérents à leurs opérations, la BRB vient d'initier un projet de révision de la circulaire relative au contrôle interne qui précise les conditions de mise en œuvre d'un système de contrôle interne dans les banques et établissements financiers. Dans la perspective de la stabilité financière, la circulaire permettra de faire face aux lacunes et défis qui ont été relevés à l'issue des travaux d'auto-évaluation de la conformité du dispositif

réglementaire et prudentiel de la Banque Centrale du Burundi aux principes de Bâle.

Ces lacunes ont été confirmées au cours de la réalisation du Programme d'Évaluation du Secteur Financier. Ledit projet de circulaire permettra notamment de préciser les rôles respectifs des organes dirigeants ; de revoir la composition du Comité d'Audit pour en garantir l'indépendance, d'étoffer les procédures en matière de contrôle interne et de proposer un canevas de reporting des informations en matière de contrôle interne par les banques.

3.4.2. Circulaire sur la gestion des risques

La gestion des risques des banques est une préoccupation majeure de l'autorité de supervision. Le projet de circulaire de gestion des risques a pour objet de définir les règles prudentielles en matière de gestion des risques. En effet, vu la complexité grandissante de l'activité

bancaire, il importe d'attirer l'attention des gestionnaires des banques et établissements financiers sur l'émergence de nouveaux risques et la nécessité de se prémunir contre eux.

La circulaire montre de manière détaillée les dispositifs de bonne gestion des risques tant pour leur identification, leur analyse, leur mesure, leur surveillance que pour leur maîtrise. Elle précise les techniques ou analyses à mener par les établissements de crédit pour une bonne gestion des risques de crédit, de change, de taux d'intérêt, de liquidité, du risque pays et du risque opérationnel.

L'élaboration dudit projet de circulaire s'inscrit également dans le cadre du processus de mise en place d'une supervision basée sur les risques. En effet, la supervision des banques et établissements financiers axée sur le contrôle des risques auxquels ils font face ne serait efficace si ces derniers n'ont pas une même base réglementaire en matière de gestion des différents risques.

Encadré 4 : De la supervision de conformité vers la supervision basée sur les risques

Dans l'objectif de moderniser son dispositif de supervision, la Banque de la République du Burundi a entrepris le projet d'instauration de la Supervision Basée sur les Risques (SBR), concrétisée par l'adoption d'une nouvelle méthodologie de supervision y relative en janvier 2015. Ainsi, en plus de la surveillance du respect par les Etablissements de crédit des mesures prudentielles édictées par la Banque Centrale, l'approche de la SBR consiste à déterminer plutôt leurs profils de risques compte tenu des différents risques encourus, de la qualité du dispositif de contrôle et de gestion mis en œuvre par ces établissements.

Par la suite, ces derniers sont invités à constituer des fonds propres adaptés. Les missions de contrôle sont ainsi amenées à allouer plus de ressources aux établissements de crédit avec un profil de risque élevé et se focaliser sur les zones de risques jugées plus importantes. Ce nouveau dispositif de supervision est propice à promouvoir le développement des services financiers modernes, tout en s'assurant qu'un cadre adéquat de contrôle est mis en place dans les banques.

3.5. Cadre de résolution des crises bancaires

Le Burundi s'est engagé dans l'amélioration de son cadre de gestion et de résolution des crises bancaires. Cette volonté s'inscrit à la fois dans le cadre de la politique nationale de renforcement de la résilience du système financier, et de l'harmonisation avec les autres pays membres de la CAE dans la perspective d'intégration régionale.

En outre, les risques provenant du secteur financier et/ou de l'économie réelle peuvent impacter la sante financière des institutions financières, ce qui peut se transformer en crises individuelles, voire en crise systémique, d'où l'amélioration du dispositif juridique et opérationnel de résolution de crises est une nécessité.

Les innovations de la loi bancaire en instance de promulgation contiennent des dispositifs légal et opérationnel qui permettront à la Banque Centrale d'accomplir sa mission en matière de gestion et de résolution de crises. Ces derniers devront se réaliser en privilégiant deux axes: d'une part, ils doivent permettre à la BRB de prendre les décisions qu'elle estime adéquates pour faire face aux menaces de manque de liquidité sans attendre l'insolvabilité effective d'une banque.

D'autre part, ils doivent donner à la BRB la capacité d'agir vite et en temps utile sans être bloquée par d'éventuelles oppositions de différentes parties concernées (actionnaires, dirigeants, créanciers ou autres co-contractants), et sans que ces décisions puissent risquer d'être annulées par une instance administrative ou une juridiction.

Le dispositif de résolution de crises permettra donc une intervention précoce et rapide basée sur des critères d'application et de déclenchement des

actions préventives. Un tel dispositif comportera des pouvoirs de poursuivre l'exploitation de la banque fragile et de résoudre sa crise par les moyens les plus appropriés, y compris en mettant fin aux contrats inutiles et en prorogeant d'office les contrats considérés comme nécessaires et en vendant les actifs et transférant les éléments de passif. Le cas échéant, le cadre juridique permettra de prendre toutes les mesures nécessaires à l'extinction de la banque concernée en tant que personne morale.

Le cadre de gestion et de résolution des crises bancaires à mettre en place devra s'accompagner d'un renforcement des capacités opérationnelles de la BRB, notamment dans trois domaines prioritaires : la détection avancée des vulnérabilités et l'application effective de mesures destinées à y remédier, la connaissance des schémas de résolution de crise et leurs implications en matière juridique et comptable, et la coordination et coopération entre autorités concernées tant nationales qu'étrangères.

3.6. Cadre de régulation et de supervision de la microfinance

La régulation et la supervision de la microfinance sont régies par le Décret n° 100/203 du 22 juillet 2006 portant réglementation des activités de microfinance au Burundi. Ce texte a pour but d'assurer l'équilibre financier des EMF, de protéger les petits épargnants et, plus globalement, de favoriser le développement des EMF s'inscrivant dans la pérennité. La supervision et le contrôle des activités de microfinance sont placés sous la responsabilité de la Banque Centrale (BRB).

Des règles prudentielles stipulent explicitement l'obligation pour les EMF, de préserver l'équilibre financier et d'assurer

la pérennisation de leurs activités, en adoptant une structure de taux d'intérêt qui leur permet de couvrir leurs charges d'exploitation, y compris le coût du capital et les pertes sur prêts (article 50 du chapitre 10). D'autres dispositions prudentielles stipulent les obligations pour les EMF concernant, entre autres : le ratio de liquidité (au moins 15%) ; le ratio de fonds propres nets (au moins 10% des actifs); une réserve de 20% des excédents nets en fin d'exercice affectée aux fonds propres ; le montant de crédit maximum qu'un EMF peut accorder à une même personne ou un même groupe de personnes en fonction du volume total de leurs dépôts; le taux de provision de crédit en souffrance selon les échéances ; etc.

Les règles non prudentielles portent par exemple sur l'exclusion des dirigeants ayant une responsabilité passée dans une faillite (insolvabilité du système bancaire et financier, faillite d'une société commerciale ou d'un EMF, etc.), ou sur la transmission des rapports d'activités et des états financiers à la Banque Centrale, afin que celle-ci puisse apprécier la situation financière de chaque établissement, sur base d'une comptabilité distincte des autres activités par rapport aux activités de microfinance.

Les EMF sont tenues de se doter d'un système de contrôle interne et externe, sous surveillance de la Banque Centrale. Le contrôle interne doit permettre de vérifier la conformité des opérations, de l'organisation et des procédures à la réglementation en vigueur et de veiller à la qualité de l'information comptable et financière. Le contrôle externe est effectué par des commissaires aux comptes agréés par la Banque Centrale. Chaque année, ces derniers doivent certifier les états financiers des établissements et transmettre des rapports à l'organe de

supervision. Cet organe est responsable du respect des dispositions réglementaires, des normes prudentielles, du code d'éthique de la profession et de ses propres décisions, d'une part, et de l'équilibre de la situation financière des établissements et de la sauvegarde des intérêts des déposants et autres créanciers, d'autre part.

En vue de renforcer la mise en application du cadre de régulation et de supervision, la Banque Centrale a édicté des circulaires régissant divers domaines des activités des EMF, à savoir l'agrément, le contrôle interne, le crédit, l'agrément des commissaires aux comptes, les normes prudentielles, la matrice des sanctions, la transparence des opérations, l'alimentation et la consultation de la centrale d'échange d'informations.

3.7. Cadre légal et réglementaire des assurances

Le secteur des assurances est régi par la Loi 1/02 du 07 janvier 2014 portant code des assurances au Burundi. Il a été initié par le Gouvernement du Burundi pour le mettre au diapason des normes internationales et des meilleures pratiques en la matière. Ladite loi confère à l'Autorité de Régulation et Contrôle des Assurances (ARCA) les pouvoirs nécessaires à l'exercice de sa mission de contrôleur-régulateur du secteur.

En plus de la loi susmentionnée, d'autres textes ont été mis en place notamment le Décret 100/181 du 11 août 2014 portant Mission, Réorganisation et Fonctionnement de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances ; ainsi que l'Ordonnance Ministérielle 540/919 du 03 juillet 2013 portant adoption du plan comptable des assurances.

STATISTIQUES

Rapport de Stabilité Financière 2015

STATISTIQUES

Tableau 16 : Indicateurs de Solidité Financière (EAC)

	Dec-12	Mar-13	Jun-13	Sep-13	Dec-13	Mar-14	Jun-14	Sep-14	Dec-14	Mar-15	Jun-15	Sep-15	Dec-15
Fonds propre/ Actifs pondérés des risques	BURUNDI	20,2	21,1	21,8	19,9	22,3	21,9	21,3	18,1	20,5	19,5	19,2	18,1
	KENYA	21,8	23,2	23,3	22,9	23,2	18,2	17,6	17,8	19,2	18,9	18,7	21,7
	TANZANIE	17,9	19,4	18	18,2	18,1	19,3	17,5	17,6	18,6	17,3	18	18,9
	UGANDA	21,9	24,5	24,3	23,1	22,1	23,6	22,8	22,5	23,2	21,2	20,1	21
	RWANDA	23,8	24,6	23,2	23	23,1	22,6	23,6	24,8	25,9	24,3	24,2	22,2
Prêts non performant/ Total crédit	BURUNDI	8,7	9,5	9,6	9,5	9,9	10,1	11,3	11,2	12,1	13,1	14,1	17,9
	KENYA	4,5	5	5,3	5,3	5	5,7	5,8	5,5	5,8	5,7	5,4	6,0
	TANZANIE	7,4	6	6,3	5,5	5,1	8	6,6	7	5,9	6,5	6,3	8,6
	UGANDA	4,2	4,4	3,8	4,2	5,8	5,9	5,6	5,1	4,1	3,8	3,7	5,1
	RWANDA	6	6	5,4	6	5,9	5,8	5,3	5,3	5,7	5,5	5,8	6,2
Rentabilité des capitaux (ROE)	BURUNDI	24,8	11,4	15,8	14,7	14,1	14,5	9,8	10,4	14,4	16,2	16,1	11,5
	KENYA	29,6	32,6	33,6	32	30,9	31,7	32,5	27,9	26,4	28,8	28,2	26,4
	TANZANIE	13,1	24,2	22,4	21,4	20,9	23,6	23,2	22,8	24,5	16	22,2	22,2
	UGANDA	24,2	26,1	26,6	26	18,5	20,2	17,8	19,9	20,1	22,3	23	22,6
	RWANDA	10,4	16,8	14,3	12	11,2	16,5	16,1	15,3	17,8	17,3	15,8	
Rentabilité des actifs (ROA)	BURUNDI	3,6	1,8	2,6	2,3	2,2	2,3	1,6	1,6	2,3	2,6	2,6	1,9
	KENYA	3,7	4,8	5	4,8	4,7	4,9	5	4,3	4,4	4,4	4,3	4,0
	TANZANIE	2,5	3,1	2,9	2,7	2,7	3,1	3	3	3,2	2,1	2,9	2,9
	UGANDA	3,9	4,5	4,6	4,4	3,1	3,3	2,9	3,2	3,3	3,6	3,7	3,6
	RWANDA	2,2	3,8	3,3	2,9	2,6	3,2	2,9	2,8	3,3	3,1	2,8	2,7

Tableau 17 : Indicateurs de Solidite Financiere pour les Banque

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ADEQUATION DU CAPITAL											
Fonds propre de base (tiers I)	34 886,3	26 462,9	40 300,7	55 722,8	78 181,9	106 404,4	136 188,50	162 524,40	189 541,40	200 630,55	210323,5
Fonds propres Globale	40 218,90	44 676,70	51 304,30	67 882,40	97 880,40	126 767,00	157 829,80	185 430,90	223 415,70	231 350,85	243523,39
QUALITE DE DE L'ACTIF											
Ratio des PNP	18,99	17,41	16,95	22,56	11,34	8,96	6,91	7,71	9,40	11,11	16,91
Prêts Performants											
Créances saine	140 344	177 151	190 092	220 436	233 058	380 854	533 927	506 820	592 607	528 871	300 915
Créances à surveillance	1 213	1 426	1 755	1 837	5 550	3 072	4 350	6 278	7 189	8 768	37 364
Prêts non performants											
Créances douteuse	3 714	2 036	2 093	2 308	2 165	2 429	4 730	4 056	7 591	6 583	8 472
Créances pré-douteuses	2 889	1 680	1 230	1 589	698	2 361	3 703	7 137	4 821	8 625	32 811
Créances compromises	26 572	33 929	35 837	60 871	34 931	34 029	31 329	39 044	53 400	75 763	94 149
Total PNP	33 175	37 645	39 160	64 768	37 795	38 819	39 762	50 238	65 812	90 971	135 433
Crédits par secteur d'activités											
Habitat	13 520	14 775	13 512	19 334	28 132	38 357	47 956	52 420	47 944	71 856	78 984
Autres constructions	2 370	1 652	1 863	2 015	2 356	2 921	2 322	2 288	3 995	8 211	37 388
Industrie	6 783	6 609	11 320	15 772	20 850	19 651	23 974	32 871	42 263	58 263	119 718
Commerce	112 022	127 713	144 188	154 809	178 108	230 209	322 362	361 388	364 183	361 453	236 011
Tourisme	768,3	701,4	572,9	773,7	3762,3	6985,2	11349,1	20206,7	25710,4	20276,5	57906,7
Agriculture	1 299	2 037	1 832	2 428	3 607	2 555	1 999	2 416	2 888	4 399	24 452
Artisanat	3,5	3,5	9,6	2,5	2,7	2,7	2,7	2,7	N/A	576,2	698,4
Pétit équipement	18 065	29 225	43 550	59 816	76 193	96 121	127 908	144 575	178 113	210 911	0
Café	8 188	21 159	8 149	23 460	2 770	11 102	14 769	10 387	6 959	2 209	20 693
Autres produits	932	1 072	888	3 812	11 544	14 719	9 197	12 832	12 859	52 455	225 249
Divers	10 782	11 274	5 123	4 820	5 983	10 617	13 465	12 374	15 385	27 938	0
total crédit	174732,1	216221,4	231007,9	287041,2	333307,8	433238,4	575304,5	651760,7	700299,5	818547,8	801099,4

Tableau 18 :

Croissance du PIB

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Secteur primaire	1,6%	-1,4%	2,1%	8,4%	3,7%	-3,6%	-2,7%
- Agriculture vivrière	-5,3%	3,1%	1,3%	15,2%	3,4%	-4,7%	-4,0%
- Agriculture d'exportation	136,6%	-56,5%	35,1%	-13,8%	12,2%	1,9%	8,0%
- Café	392,6%	-75,9%	71,6%	-73,3%	28,1%	11,0%	20,1%
- Thé	22,6%	-10,2%	3,0%	68,8%	13,1%	0,2%	5,1%
- Autres cultures d'exportation	-63,6%	33,2%	63,6%	-42,7%	-39,8%	-6,4%	5,0%
- Forêt	73,4%	5,4%	-9,5%	10,0%	4,7%	4,7%	4,7%
- Elevage	14,4%	0,4%	0,9%	-48,2%	2,0%	9,0%	9,0%
- Pêche	23,1%	-11,6%	11,3%	-27,5%	3,0%	26,3%	6,0%
Secteur secondaire	1,4%	1,9%	5,3%	2,4%	7,4%	-14,1%	1,0%
- Extraction	-1,4%	14,3%	7,9%	5,7%	10,0%	-5,0%	6,0%
- Industries	3,3%	2,3%	3,1%	2,2%	6,4%	-4,1%	-1,7%
- Industries agroalimentaires	2,3%	0,8%	1,8%	2,2%	2,0%	-4,0%	-5,6%
- Industries Manufacturières	6,2%	6,7%	6,6%	2,2%	17,7%	-4,4%	6,8%
- Industries textiles	16,9%	2,5%	1,3%	22,7%	15,0%	5,0%	5,5%
- Autres industries manufacturières	5,1%	7,2%	7,2%	0,1%	18,0%	-5,5%	7,0%
- Electricité, gaz et eau	-27,0%	-21,7%	15,4%	5,5%	10,0%	-10,0%	10,0%
- Construction	1,5%	2,1%	8,9%	2,3%	9,0%	-35,1%	7,0%
Secteur tertiaire	5,8%	7,0%	7,0%	2,8%	4,4%	2,0%	2,8%
• Commerce	5,4%	3,4%	3,9%	-17,1%	5,8%	-9,0%	-3,0%
• Transport et communication	-7,0%	1,5%	9,1%	-5,6%	5,9%	16,3%	6,5%
• Transports	-18,8%	-27,1%	1,2%	-18,5%	4,5%	-24,8%	4,0%
• Services de Postes, Télécommunication, Internet	8,0%	28,6%	13,4%	0,6%	6,4%	32,0%	7,0%
• Banques et Assurances	6,7%	13,4%	8,1%	1,0%	6,0%	5,0%	5,0%
• Hébergement, Restaurant et autres services marchands	0,5%	2,1%	1,7%	1,3%	6,0%	-6,0%	4,0%
• Administration publique	-5,0%	12,6%	11,3%	13,6%	0,1%	8,2%	6,0%
• Education	73,3%	22,0%	15,0%	0,5%	20,0%	0,7%	5,0%
• Santé et action sociale	34,4%	43,3%	13,7%	4,4%	16,0%	-6,3%	3,0%
• Activités à caractère collectif ou personnel	5,8%	-17,7%	-44,4%	23,9%	5,0%	1,0%	3,0%
• Services domestiques	-24,7%	2,1%	-6,1%	-5,7%	2,4%	1,0%	3,0%
• SIFIM	40,1%	18,9%	-4,7%	-0,1%	33,0%	2,0%	15,0%
PIB aux coûts des facteurs	3,4%	3,1%	5,0%	4,6%	4,7%	-3,0%	0,6%
Impôts et Taxes	23,5%	12,8%	-0,2%	8,0%	2,3%	-11,2%	1,6%
PIB aux prix du marché	5,1%	4,0%	4,4%	4,9%	4,5%	-3,9%	0,7%

Tableau 19 :

Evolution des principaux indicateurs macroéconomique (annuel)

	2011	2012	2013	2014	2015
PRODUIT INTERIEUR BRUT ET PRIX					
Croissance réelle du PIB (en p.c.)	4,0	4,4	4,9	4,5	-3,9
Taux d'inflation (moyenne annuelle)	9,6	18,2	7,95	4,4	5,6
SECTEUR EXTERIEUR					
Exportations, f.à.b. (en millions de dollars)	124,0	134,7	94,0	131,8	120,1
Importations, CAF (en millions de dollars)	755,6	751,5	811,0	768,7	716,4
Volume des exportations (en tonnes)	47 476	52 300	57 207	79 580	85 499
Volume des importations (en tonnes)	681 790	705 348	809 077	798 246	629 916
Solde du compte courant (en millions de dollars)	-262,7	-255,1	-250,2	-384,5	nd
Taux de change BIF/USD (moyenne de la période)	1 261,1	1 442,5	1 555,1	1 546,7	1 571,9
Taux de change BIF/USD (en fin de période)	1 361,5	1 546,1	1 542,0	1 553,1	1 617,1
Réserves de change brutes (en millions USD, en fin de période)	295,6	312,9	321,2	317,3	136,4
Réserves de change brutes (en mois d'importations de l'année suivante)	4,0	4,0	4,2	4,2	2,3
MONNAIE					
Avoirs extérieurs nets (MBIF)	205 525,6	196 637,7	229 756,1	180 525,3	-76 150,1
Crédit intérieur (en MBIF)	798 719,2	920 086,1	972 302,3	1 135 873,8	1 407 295,1
Créances nettes sur l'Etat	232 248,9	277 057,5	274 749,0	384 697,0	688 547,5
Créances sur l'économie	566 470,3	643 028,6	697 553,3	751 176,8	718 747,6
Masse monétaire (M3)	725 532,4	856 091,2	939 527,9	1 045 336,7	1 061 555,6
Masse monétaire (M2)	636 400,0	708 053,0	801 728,3	880 206,6	924 036,3
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2, fin de période)	4,5	4,8	4,9	5,1	4,9
Base monétaire (Taux de croissance)	0,7	16,1	23,6	15,8	-8,6
Taux d' intérêt d'apport de liquidité (en p.c.)	13,3	-	-	-	3,4
Taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal (en p.c.)	14,3	13,8	12,5	8,0	9,8
Taux moyens créditeurs des banques commerciales (fin de période)	7,6	8,8	9,0	8,8	8,7
Taux moyens débiteurs des banques commerciales (fin de période)	15,3	15,7	16,2	16,7	16,9
FINANCES PUBLIQUES					
Recettes et dons (en p.c. du PIB)	24,1	21,0	22,2	19,6	23,0
Dépenses (en p.c. du PIB)	27,3	24,6	25,1	23,6	29,8
Solde primaire (en p.c. du PIB, base droits constatés)	-1,7	-0,3	-2,4	-0,5	-5,5
Solde budgétaire global (en p.c. du PIB, base droits constatés)					
- dons exclus	-10,4	-8,2	-10,2	-8,8	-16,7
- dons inclus	-3,2	-3,6	-3,0	-4,1	-6,8
Dettes intérieure (en MBIF)	513 482,5	539 600	597 962	730 117,7	1 060 993,6
Dettes extérieure (en MUSD, en fin de période)	356,3	393	413	429,6	420
Ratio du service de la dette extérieure (en p.c. des exportations)	2,5	3,4	3,5	4,1	5,8
Dettes extérieure publique (en p.c. du PIB)	17,0	17,4	15,1	14,3	14,9
Pour mémoire					
PIB au prix du marché (en milliards de BIF)	2819.5.6	3 365,8	3 798,7	4 206,2	4 547,8